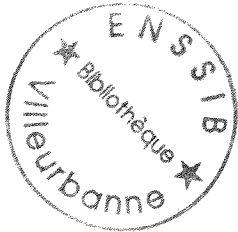


**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

**DIPLOME DE CONSERVATEUR
DE BIBLIOTHEQUE**

MEMOIRE D'ETUDE



**Etude sur les publics
de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque
du Palais des Arts de l'Image**

Jérôme BARTHELEMY

**sous la direction d'Yves DESRICHARD,
Mission pour l'aménagement du Palais de Tokyo**

**Stage effectué du 6 juillet au 30 octobre 1992,
sous la direction de Christian Oddos, directeur général de
la Mission pour l'aménagement du Palais de Tokyo**

1992

1992

DCB

36

Etude sur les publics de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque du Palais des Arts de l'Image

Jérôme BARTHELEMY

RESUME :

Présentation des projets du Palais des Arts de l'Image et de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Présentation des bibliothèques et des centres de documentation sur le cinéma et sur l'audiovisuel. Typologie des publics potentiels de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Evaluation qualitative et quantitative des publics de la future Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

ABSTRACT :

Presentation of the Palais des Arts de l'Image and the Bibliothèque de l'Image-Filmothèque projects. Presentation of libraries and documentation centers about movies and audiovisual. Typology of the publics potentially interested in the Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Qualitative and quantitative evaluation of the publics of the future Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

DESCRIPTEURS :

Bibliothèque spécialisée ; Centre de documentation ; Cinéma ; Document audiovisuel ; Document cinématographique ; Filmothèque ; Utilisateur.

KEYWORDS :

Audiovisual document ; Cinematographic document ; Documentation center ; Film library ; Movies ; Special library ; User.

INTRODUCTION

L'objectif de ce mémoire est de mieux cerner le ou plutôt les publics de la future Bibliothèque de l'Image - Filmothèque.

Pour cela, nous allons examiner, *dans un premier temps*, l'environnement documentaire, existant ou à venir, de ce projet, et tout d'abord le programme du futur Palais de l'Image et de la Bibliothèque à l'aide des documents fournis par la Mission pour l'Aménagement du Palais de Tokyo (AMIS).

Nous présenterons ensuite les différents organismes documentaires impliqués dans la future Bibliothèque de l'Image-Filmothèque : la Cinémathèque Française (C.F.), l'Institut de formation pour les métiers de l'image et du son (FEMIS), le centre de documentation du Centre National de la Cinématographie (C.N.C.) et le Service des Archives du Film (SAF) du C.N.C., ainsi que les activités de l'actuel Palais de Tokyo et de la Cinémathèque Française au Palais de Chaillot.

Cette présentation de chacun des organismes sera suivie des données que nous avons rassemblées sur leurs publics, après entretiens auprès des différents responsables.

Dans un souci comparatif, il nous a paru utile d'étudier ensuite les centres de documentation centrés sur le cinéma et l'audiovisuel, tant à Paris qu'en province et à l'étranger, pour avoir une sorte d'état des lieux en matière de ressources documentaires et de publics.

En ce qui concerne les établissements parisiens, à savoir Bibliothèque du cinéma André Malraux, Centre de documentation de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), Bibliothèque Publique d'Information (B.P.I.), Vidéothèque de Paris (V.D.P.), Département des Arts du spectacle (DAS) de la Bibliothèque Nationale, Département Image et Son de la Bibliothèque de France (B.D.F.) et Photothèque des *Cahiers du Cinéma*, les sources sont les mêmes (entretiens et documentation).

Pour la province et l'étranger (Institut Lumière, ...), les renseignements proviennent d'une enquête par courrier.

Dans l'analyse de l'existant, il nous a semblé également opportun de présenter des organismes documentaires qui, bien que n'ayant que peu ou pas de rapport avec le cinéma, proposent des services (consultation de documents vidéographiques par exemple) comparables à ceux de la Bibliothèque de l'Image - Filmothèque, articulés autour d'un projet commun, à savoir le Département audiovisuel de l'Institut du Monde Arabe (IMA) et celui de la Médiathèque de la Villette, ainsi que les collections d'archives audiovisuelles du musée Albert Kahn. Pour cela, nous avons rencontré les responsables des secteurs concernés dans les différents organismes.

Dans un *second temps*, nous avons dressé une typologie du public potentiel , ce au moyen d'entretiens et de sources bibliographiques.

Cela nous a amené à nous intéresser, entre autres :

- * à la filière de l'enseignement du cinéma (dans le secondaire et le supérieur),
- * aux professionnels du cinéma,
- * au secteur marchand de la documentation cinématographique (revues et livres),
- * aux cinéphiles.

En conclusion, nous proposerons un certain nombre d'hypothèses sur les caractéristiques, tant qualitatives que quantitatives, des futurs publics de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque, ainsi que des remarques sur le fonctionnement prévisible, à partir des données rassemblées - Ceci avec les précautions méthodologiques qui s'imposent, et malgré les difficultés d'interprétation que les données rassemblées suscitent.

LE PROJET DE PALAIS DES ARTS DE L'IMAGE

Historique

1937 : Inauguration du Palais de Tokyo, dans le cadre de l'Exposition Universelle, entre l'Avenue du Pdt Wilson et l'ancien Quai de Tokyo, aujourd'hui Avenue de New York. Il est composé de deux ailes dont l'une appartient à la Ville de Paris et abrite son Musée d'Art Moderne. Seule l'aile Ouest, qui appartient à l'Etat, a conservé le nom de Palais de Tokyo.

Les collections d'art contemporain qu'elle abritait ont été transférées au Centre Georges Pompidou lors de son ouverture (1977), ainsi qu'au Musée d'Orsay et au Fonds national d'art contemporain (FNAC) sur l'Esplanade de La Défense.

1984 : Installation du Centre National de la Photographie et de la Mission du Patrimoine Photographique.

1985 : Démarrage du projet du Palais de l'Image : restructuration partielle du Palais, avec aménagement des salles de projection et installation de la FEMIS à l'étage.

1987 : Franck Hammoutène est désigné comme lauréat du concours d'architecture du futur Palais des arts de l'Image.

1989 : Création de la Mission pour l'aménagement du Palais de Tokyo (AMIS), placée sous la tutelle du Centre National de la Cinématographie, pour le compte du Ministère de la Culture. Elle est présidée par le Directeur Général du C.N.C. Outre la gestion du Palais actuel, elle est chargée de mener à bien les travaux de transformation et de susciter et coordonner des événements culturels, dans le cadre de la préfiguration du futur Palais qui doit ouvrir ses portes en janvier 1995 pour la célébration du premier siècle du cinéma.

Les axes du futur Palais

La programmation des films

Elle se déroulera dans 4 salles, 3 en activité depuis 1990 (respectivement 99, 99 et 470 places), la quatrième, la "salle 1937" (170 places), qui n'a fonctionné qu'une seule fois et qui, fermée depuis 55 ans pour manquement aux normes de sécurité, sera réouverte en 1995.

La programmation sera essentiellement assurée par la Cinémathèque Française. S'y ajouteront projections et colloques autour de l'actualité et de la profession cinématographiques.

Les expositions

Elles occuperont une surface de 3700 m², partagée entre :

d'une part, les expositions photographiques organisées par le Centre National de la Photographie et la Mission du Patrimoine Photographique, présents dans le Palais depuis 1984, et,

d'autre part, les expositions (temporaires et permanentes) consacrées à l'art et à la technique cinématographique (1).

L'enseignement et la recherche

La FEMIS, créée en 1986, et qui a fusionné en 1988 avec l'Institut Des Hautes Etudes Cinématographiques (IDHEC), lui-même fondé en 1942 par Marcel L'Herbier, continuera de former les professionnels du cinéma ; s'y adjoindra PERIPHERIA, centre de recherche sur l'image dirigé par Jean-Luc Godard.

Autres services proposés

Le Palais abritera en outre une librairie spécialisée dans le cinéma, l'audiovisuel et la photographie et des espaces de restauration.

La Bibliothèque de l'Image-Filmothèque

Dotée d'une structure administrative propre, elle proposera au sein du Palais des arts de l'Image, en 1995, la consultation d'un ensemble documentaire multimedia sur le cinéma et l'audiovisuel.

Les collections

Elles proviendront des fonds de la bibliothèque de l'IDHEC/C.F., du SAF, des réserves de la Cinémathèque Française et de la FEMIS, actuellement non encore exploitées et stockées principalement dans des entrepôts à Pantin, auxquels s'ajouteront des acquisitions faites d'ici 1995, principalement par la Mission, notamment en matière audiovisuelle où le fonds reste à constituer.

A terme (en 2005), la Bibliothèque proposera, uniquement en consultation sur place, 15.000 films sur support d'origine, 50.000 ouvrages, 2500 collections de périodiques, 25.000 scénarios, 2 millions de documents photographiques, 350.000 coupures de presse, plusieurs milliers de documents audiovisuels, 200.000 pièces d'archives, 70.000 affiches sur support de transfert, certains éléments issus des 35.000 dossiers de la Commission de contrôle des films, des reproductions de 25.000 objets, costumes, décors, maquettes, estampes.

Les films, conservés au SAF, seront acheminés sur demande au Palais par un système de navette.

L'ensemble de ces fonds sera recensé dans une ou plusieurs bases de données multimedia, consultables en de nombreux points de la Bibliothèque et du Palais, voire à l'extérieur.

Les espaces de la Bibliothèque

Les contraintes d'accès à certains types de fonds, rares ou précieux, ainsi que les contraintes architecturales du Palais, ont conduit à une programmation architecturale organisée en deux niveaux publics :

* *un niveau en libre accès*, d'une surface d'environ 1000 m², proposant 90 places, où pourront être consultés des ouvrages, des collections de périodiques, une partie du fonds audiovisuel, d'autres fonds sur support de transfert (dossiers de presse). **La philosophie du projet repose sur le libre accès aux fonds et non à l'espace.**

Ces fonds en libre accès seront accessibles à tout usager de la Bibliothèque justifiant d'une recherche, moyennant une inscription préalable avec délivrance d'une carte.

* *un niveau en accès contrôlé*, d'une surface d'environ 900 m², proposant 100 places, réparties en plusieurs services :

- l'iconothèque, pour la consultation des fonds sur support photographique (15 places),
- le service de visionnage des films sur table (5 places),
- des postes spécifiques de consultation du fonds audiovisuel (20 places), permettant, en plus des procédures de défilement rapide et d'arrêt sur image, un travail spécifique (incrustation, découpage, mise en mémoire de séquences, etc),
- le service de consultation des autres fonds en accès contrôlé, tels que dossiers de presse sur support original, archives, scénarios, collections rares ou précieuses d'imprimés (60 places).

Ces fonds seront uniquement accessibles aux usagers répondant à des critères spécifiques, préalablement définis.

Enfin, l'accueil d'*activités pédagogiques* liées au cinéma et à l'audiovisuel est prévu dans l'enceinte de la Bibliothèque.

Les *services internes* comprendront les bureaux pour le personnel (400 m²) et, situés en sous-sol, les magasins (300 m²), et le Nodal (200 m²), lieu spécifique destiné à centraliser l'ensemble des appareils nécessaires à la consultation des fonds audiovisuels, mais aussi l'ensemble de ces fonds (supports vidéographiques et copies de films en transit).

Le fonds audiovisuel

Outre la mise en valeur (notamment par l'informatisation) et l'accroissement du fonds d'imprimés existants (par le traitement des collections actuellement stockées à Pantin), l'accès aux documents audiovisuels est l'élément le plus novateur et sans doute le plus spectaculaire du projet Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

En dehors du visionnage des films sur support d'origine, la Bibliothèque constituera un fonds propre de documents sur support vidéographique, orienté autour de trois domaines :

- * *travaux d'élèves d'écoles de cinéma*, françaises et étrangères,
- * *documentaires sur le cinéma et l'audiovisuel*.

Dans ces deux domaines, la politique d'acquisition tendra à l'exhaustivité, de façon à rassembler une collection unique au monde par son importance et sa diversité.

* *films de fiction et documentaires de création*. Ici, les acquisitions se développeront essentiellement autour de trois axes : la demande des usagers, des listes d'acquisition établies en concertation par les différents affectataires et les programmations en cours dans les autres espaces du Palais afin de valoriser les principales oeuvres de l'histoire du cinéma et d'en favoriser l'étude approfondie.

Autres services

Parallèlement à l'accueil du public, la Bibliothèque assurera de nombreuses missions destinées à valoriser ses fonds et ses activités hors de ses emprises.

Elle sera en particulier étroitement associée aux autres activités du Palais des arts de l'Image (programmation des salles, expositions sur le cinéma, aide documentaire aux enseignants et étudiants de la FEMIS,...).

Elle gèrera également une *salle d'actualités* située dans l'un des espaces de circulation du Palais (vraisemblablement à l'emplacement de l'actuel foyer Jean Renoir). Cette salle assurera la satisfaction de besoins documentaires ponctuels, généraux et rapides, et sera un lieu privilégié de présentation des diverses activités du Palais en même temps qu'un témoin de la cohérence de l'ensemble du projet.

La Bibliothèque réalisera, en concertation avec les institutions partenaires, des produits éditoriaux tels qu'ouvrages, revues, documents pédagogiques..., éventuellement archives sonores ou audiovisuelles.

Elle répondra enfin, par téléphone ou par correspondance, aux demandes des usagers ne pouvant se rendre physiquement à la Bibliothèque, mais répondant aux critères d'accès définis, en leur fournissant informations, filmographies, bibliographies, reproductions de documents,...

Les attentes du (des) public(s)

La Bibliothèque de l'IDHEC/C.F. est à la limite de la saturation et ne peut faire face de façon satisfaisante à la demande toujours croissante, faute de capacité d'accueil suffisante. Avec ses quelque 200 postes de consultation répartis sur près de 2000 m² d'espaces publics, la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque aura, d'après les estimations réalisées, une fréquentation d'environ 2000 usagers par semaine pour 48 heures d'ouverture sur 6 jours.

Ces usagers peuvent être schématiquement répartis en deux groupes, selon les types de recherches menées :

* *le public cinéphile* pourra accéder librement à une grande partie des collections à des fins personnelles.

* *les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, les historiens, critiques, journalistes et étudiants* auront accès, à des fins professionnelles ou d'étude, à l'ensemble des collections stockées ou proposées à la Bibliothèque.

(1) Cf. GUIHEUX, Alain et PAINI, Dominique. *Un projet de muséographie cinématographique pour le Palais de Tokyo*. Paris, 1991, 30 p.

LES PARTENAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'IMAGE-FILMOTHEQUE

La Cinémathèque Française

Créée en 1936 par Henri Langlois, Georges Franju et Jean Mitry, la Cinémathèque Française est une association régie par la loi de 1901. Elle assure la conservation et la restauration de plus de 35 000 films.

Une autre de ses missions est la diffusion et l'animation de son patrimoine par l'intermédiaire des projections au Palais de Chaillot et au Palais de Tokyo. Elle met en oeuvre depuis 1981 une activité éditoriale (livres, revues, catalogues).

Enfin, elle abrite au Palais de Chaillot le musée du Cinéma Henri Langlois et un fonds documentaire organisé en 6 départements, situé dans le Palais de Chaillot (excepté la Photothèque qui est domiciliée au 16, Av. Pierre 1er de Serbie) qui sont les suivants :

* *Département des Affiches* (23 000),

* *Département des Maquettes* (17 000), costumes (400) et objets,

* *Département des Appareils de projection et pré-cinéma* (2 000),

* *Département des Archives* (tout document écrit non publié, tels que scénarios, manuscrits, archives administratives, correspondances... : 90 000 documents environ). Le fichier, autonome, est classé au titre du film, il n'y a pas d'accès par sujet. La consultation se fait sur rendez-vous.

Le public du Département des Archives se divise majoritairement en quatre catégories : les *chercheurs universitaires* (maîtrise et plus), les *organiseurs d'expositions et de festivals* (le service prête des documents), les *éditeurs et iconographes* pour la réalisation de catalogues d'expositions, et enfin les *jeunes scénaristes*.

Il ne faut pas oublier la demande interne, liée notamment au développement des activités d'édition de la Cinémathèque Française. Le public est essentiellement parisien, mais la demande provenant de province et de l'étranger n'est pas négligeable. Le Département fournit la photocopie de documents par courrier, la communication sur place représentant 3/5 du total des demandes. D'après les rapports d'activités de 1990 et 1991, il répond annuellement à un peu plus de 200 demandes et communique environ 750 documents.

* *Les centres de documentation-bibliothèques de l'IDHEC/FEMIS et de la Cinémathèque Française, dénommés communément Bibliothèque de l'IDHEC/C.F.*

Les fonds, rassemblés dans un local unique au Palais de Chaillot depuis 1982, proviennent de la Cinémathèque Française et de la FEMIS qui sont liées par une convention tripartite avec l'Etat via le C.N.C., signée le 31 janvier 1989. Cette convention stipule que chaque organisme conserve la propriété de ses fonds et harmonise la politique d'acquisition, de gestion, de traitement et de diffusion de ces collections. Les personnels conservent leur statut propre, selon qu'ils dépendent de la C.F. ou de la FEMIS.

Les fonds se composent principalement de :

- 30 000 ouvrages (incluant brochures et thèses),
- 1 300 titres de périodiques,
- 200 000 documents divers (coupures de presse, press-books de films, dossiers de festivals, etc).

Les lecteurs ne disposent pour l'instant que des fichiers manuels (auteurs et personnalités, matière, titres de films).

La différence d'origine et de traitement des documents n'est pas perceptible pour les lecteurs. Les collections, uniquement en consultation sur place, sont en accès indirect par l'intermédiaire de bordereaux de demande (un par document demandé).

La bibliothèque est ouverte environ 200 jours par an du lundi au vendredi de 14h à 18h15. La salle de lecture propose 38 postes de travail et un poste de consultation de microfilms.

Grâce aux rapports d'activités, nous disposons d'éléments sur le public.

TABLEAU DE FREQUENTATION DE 1987 A 1992

ANNEE	FREQU.	M/J	BASE 100	%
1987	6177	31	100	
1988	6681	33	106,5	6
1989	7630	38	122,5	15
1990	8567	41	132	7
1991	9580	47	151	14
1992	5957	55	176	16

Pour 1992, les données concernent le premier semestre seulement.

% = Taux de progression annuel de la fréquentation.

Avec une possibilité d'accueil de 38 places, la salle de lecture de la bibliothèque s'achemine vers la saturation, surtout si l'on regarde la progression des deux dernières années.

TYPES DE DOCUMENTS CONSULTES DE 1987 A 1992 (EN %)

DOCUMENTS	87	88	89	90	91	92
PERIODIQUES	83	83	77	81	82,5	82,5
LIVRES	16,5	16	19,5	17	16,2	16,4
THESES	0	0,2	0,8	0,6	0,6	0,5
SCENARIOS	0,3	0,3	0,7	0,4	0,3	0,2
MICROFORMES	0,2	0,5	1	1	0,4	0,4
TOTAL DOC.	43 240	46 770	54 410	59 969	76 640	36072

Peu d'évolution dans les types de documents consultés, les revues restant les sources privilégiées. Le nombre de documents consultés connaît une progression similaire à celle de la fréquentation.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES LECTEURS (EN %)

PROVENANCE	87	88	89	90	91	92
PARIS	65,1	63,7	61,8	64,5	62,4	61,5
BANLIEUE	27,5	28,2	31	28,3	28,8	29,3
PROVINCE	5,1	5,7	2,2	5,5	7,1	7,4
ETRANGER	2,3	2,4	5	1,7	1,7	1,8

On observe une tendance à l'élargissement du public banlieusard et provincial au détriment du public parisien.

COMPOSITION SOCIOPROFESSIONNELLE (EN %)

C.S.P.	87	88	89	90	91	92
ETUDIANTS	60,8	70	70	72,2	71,2	67,5
AUTRES	39,2	30	30	27,8	28,8	32,5

De même, le public étudiant tend à croître au dépend des autres professions, malgré une baisse conjoncturelle peu sensible pour le premier semestre de 1992.

L'élaboration des statistiques s'affinant d'année en année, nous disposons de données plus précises dans ce domaine pour le premier semestre de 1992.

REPARTITION PAR CATEGORIES DU PUBLIC NON ETUDIANT (EN %)

C.S.P.	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
CINEMA, A.V.	30,5	28	30	34	10	28
COMMUNICA.	32,5	30	27	39	41	36
ENSEIGNEMENT	19,5	31	24,5	16,5	44	31
AUTRES	16,5	8	18	9	4	5
RETRAITES	1	2	0,5	1,5	1	0

Les métiers du cinéma et de la communication (journalistes, documentalistes, etc) totalisent près des 2/3 du public non-étudiant.

* *Photothèque* : Elle comprend, outre un fonds de 1 170 000 documents, un laboratoire chargé essentiellement de la reproduction des photos à la demande. Le fonds proprement dit est classé dans des pochettes stockées dans des tiroirs métalliques. Le classement se fait par ordre alphabétique de réalisateurs par pays, avec un sous-classement par titre de film. Les pays les plus représentés sont la France (8 500 titres) et les Etats-Unis (6 500 titres). Il existe également un embryon de classement thématique (salles de cinéma, portraits, grands formats, etc).

Le principal handicap de la photothèque, outre la saturation des espaces de consultation et surtout de conservation, est l'absence de fichiers. L'accès aux documents repose sur la connaissance des collections par le personnel. La salle de consultation ne peut accueillir plus de trois personnes en même temps en raison de son exigüité et de la nécessité de la présence constante d'un documentaliste auprès du lecteur, à la fois pour le guider dans sa recherche et pour veiller au respect de l'intégrité des collections. La photothèque est ouverte au public environ 200 jours par an, du lundi au vendredi de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous. Le lecteur fournit, par courrier ou par téléphone, une liste des documents qu'il désire consulter (réalisateurs et/ou titres de films), les documentalistes sortent les pochettes correspondantes et lui fixent rendez-vous. Une fois sélectionnées les photos dont l'utilisateur désire avoir une copie, le laboratoire procède à leur duplication et les documentalistes reclassent les pochettes dans les tiroirs. On imagine facilement la lourdeur de la procédure, surtout qu'il n'est pas rare depuis deux, trois ans de voir des listes de demande comportant près de 200 références et que chaque pochette contient en moyenne 40 photos.

Le nombre de visiteurs s'établit à 400 par an. A cause du problème des droits, la photothèque ne travaille jamais avec les publicitaires. Les clients ont obligation de négocier les droits de reproduction des documents utilisés avec les ayants droit.

Le public se répartit comme suit :

- Editeurs de livres = 32%
- Presse (sauf quotidiens pour des raisons de délais) = 20%
- Administrations (BPI, CNRS, mairies...) = 16%
- Distributeurs et télévisions = 11%
- Cinémathèques et théâtres = 6%
- Festivals (dont Cannes depuis trois ans) = 6%
- Etudiants, chercheurs (en architecture et en cinéma) = 6%
- Expositions = 3%

La documentation interne occupe également une place importante, notamment depuis le développement des activités éditoriales de la Cinémathèque française (catalogues, affiches, revue...).

Le Service des Archives du Film du C.N.C. à Bois-d'Arcy
7 bis, rue A. Turpault 78390 Bois d'Arcy

Créé en 1969, le SAF a pour mission de conserver, restaurer et valoriser le patrimoine cinématographique.

Outre la gestion du dépôt légal des films cinématographiques -institué en 1977 et confié au SAF par la B.N. au terme d'une convention - et des collections de films de la Cinémathèque Française, le SAF a reçu la majorité des 106 000 films qu'il conserve actuellement par dépôt. Ces dépôts proviennent, par ordre décroissant, de laboratoires, de producteurs, de réalisateurs et de collectionneurs. Depuis peu, l'acceptation de nouveaux dépôts est subordonnée à la possibilité de consulter les informations sur les films et, éventuellement, les films eux-mêmes. Il faut en effet savoir que 60 % du fonds trouve au SAF un lieu gratuit de stockage, pour l'instant sans aucun droit de visionnage ni même de divulgation des informations sur les films déposés.

La restauration porte en priorité sur le fonds "nitrate", et s'applique avant tout aux films libres de toute contrainte juridique. L'inventaire des collections filmiques (hors celles de la Cinémathèque Française) sera terminé en 1994.

Le SAF gère en outre une importante documentation "non-film" :

- 120 000 photos,
- 25 000 affiches et 5 000 diapositives d'affiches,
- une collection d'appareils de projection,
- 10 000 scénarios et découpages,
- 35 000 dossiers de la commission de contrôle des films (depuis 1946),
- une bibliothèque comprenant 7 700 ouvrages et catalogues, 700 dossiers de festivals et 50 titres de revues. Cette bibliothèque, destinée à la documentation interne, est ouverte aux chercheurs depuis 2 ans.

Cette documentation "non-film" est accessible au public sur rendez-vous. La demande émane surtout de chercheurs, journalistes, producteurs, distributeurs, réalisateurs, ainsi que d'institutions (régions, municipalités, cinémathèques). De même, les personnes habilitées (chercheurs universitaires, professionnels) peuvent, toujours sur rendez-vous, visionner les films autorisés (cf plus haut) sous réserve que l'état de la copie le permette.

Ces services sont payants. A titre indicatif, il y a eu plus de 1100 heures de consultation en 1989. La demande est d'ailleurs en forte progression : 37 personnes ont consulté sur table de montage 383 titres de films représentant 120 heures pour la seule période de mai-juin 1992.

La Bibliothèque du Centre National de la Cinématographie
12, rue de Lübeck, 75116 Paris

Cette bibliothèque est vouée plus particulièrement à la satisfaction des besoins documentaires des divers services du C.N.C. pour lesquels, par exemple, elle édite un bulletin de sommaires. A titre indicatif, le prêt interne a augmenté de 47 % de 1990 à 1991.

Elle est néanmoins ouverte au grand public du lundi au vendredi de 13h 30 à 17h 30, 200 jours par an. Ses collections comprennent 3 500 ouvrages, 250 titres de périodiques, les publications du C.N.C. (seuls sont communiqués au public les documents non-confidentiels), ainsi qu'un grand nombre de dossiers thématiques qu'elle élabore depuis 1989 (moyenne mensuelle = 40).

Les collections sont en accès indirect et réservées à la consultation sur place. La salle de consultation ne comprenait (jusqu'au déménagement) que 10 places, presque toujours occupées, avec un délai d'attente pouvant atteindre 30 minutes. C'est pourquoi la bibliothèque a déménagé en octobre 1992 dans des locaux plus vastes qui devraient permettre d'améliorer l'accueil du public et les conditions de stockage des collections.

La fréquentation a plus que doublé de 1988 (2350) à 1991 (5020), de même que le nombre de documents consultés (7515 en 1988, 14.115 en 1991), ce qui donne une moyenne journalière de 25 personnes consultant chacune 3 documents. La répartition des documents consultés s'établit comme suit (en pourcentage) :

TYPES DE DOCUMENTS CONSULTES EN 1991 (EN %)

TYPES DE DOCS	REVUE	LIVRE	DOS	CNC
%	56,5	20,5	16,5	6,5

DOS = dossiers thématiques
CNC = publications du C.N.C.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (EN %)

C.S.P.	ETUD	M.C.	JOUR	C	ENS	DOC	A
%	46,1	19,1	10,7	4,4	2,7	2,2	14,8

M.C. = métiers du cinéma
JOUR = journalistes
C = chercheurs
ENS = enseignants
DOC = documentalistes
A = autres professions

Par rapport à la bibliothèque de l'IDHEC/C.F., le public professionnel est plus important (d'environ 50 %). La demande s'oriente davantage sur les aspects économiques et pratiques (subventions accordées, liste de distributeurs, etc) que sur l'histoire du cinéma.

La réponse aux demandes par téléphone, en croissance constante (65 appels par jour), mobilise un poste à temps plein.

La bibliothèque sera fermée au public à l'ouverture de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque où une partie de ses fonds sera consultable sous une forme à déterminer.

Les Palais de Tokyo et de Chaillot

Les activités du Palais de Tokyo

Ne sont présentées ici que les activités qui se poursuivront dans le Palais à sa réouverture. Celles-ci s'orientent autour de trois axes :

* *les expositions photographiques* organisées par le Centre National de la Photographie et la Mission du Patrimoine Photographique.

Les chiffres de fréquentation dont nous disposons concernent les années 1990 et 1991 en entier.

FREQUENTATION

EXPOS CNP	VISITEURS	M/J
1990	108 350	361
1991	84 700	282

M/J = fréquentation moyenne par jour

** les projections*

1) : hors C.F. (Animathèque, FEMIS, Fête du cinéma, Cinémémoire). Les chiffres de 1990 concernent le dernier trimestre, ceux de 1991 l'année entière.

FREQUENTATION

HORS C.F.	VISITEURS	M/J
1990	22 870	76
1991	10 089	34

2) : Cinémathèque Française (Les chiffres couvrent la période janvier 1991-avril 1992).

FREQUENTATION

FREQUENT.	TOTAL	EXO.	1/2 T.	P.TAR
1991	49 200	11 %	37 %	52 %
1992	36 300	10 %	33 %	57 %

Nous avons gardé le critère des tarifs car, a priori, les gens les plus demandeurs en documentation sur le cinéma devraient se recruter plutôt chez les étudiants de cinéma (catégorie des exonérés) ainsi que chez les cinéphiles assidus (catégorie des 1/2 tarif).

** les expositions organisées dans le cadre de la préfiguration du Palais des arts de l'Image*

1) *Paul Grimault artisan de l'imaginaire* : 31 000 visiteurs du 18-10-1991 au 16-03-1992, soit une moyenne journalière de 397.

2) *Le Story-board* : 14 000 visiteurs du 15-04-92 au 29-06-1992, soit une moyenne journalière de 259.

Les activités de la Cinémathèque Française au Palais de Chaillot

On peut penser que le public qui suit les activités de la C.F. au Palais de Chaillot sera particulièrement sensible à l'attrait de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque, en raison à la fois de la proximité spatiale (500 m) des deux lieux et de leur complémentarité institutionnelle et thématique.

La C.F. abrite le musée du cinéma Henri Langlois, qui a eu 36 000 visiteurs en 1991 (uniquement visites de groupes, sur rendez-vous).

Pour les projections de la C.F., voici les chiffres de 1991 :

FREQUENTATION

FREQUENT.	TOTAL	EXO.	1/2 T.	P.TAR
1991	64 600	7 %	39 %	54 %

Les chiffres de fréquentation des deux établissements (hors l'actuelle bibliothèque) sont résumés dans les trois tableaux qui suivent. Cela donne une idée des potentialités d'accueil du futur Palais des arts l'Image.

PALAIS DE TOKYO

FREQUENT.	TOTAL	C.F.	AUTRES	M/J
1990	167000	30 %	70 %	556
1991	148500	33 %	67 %	495

PALAIS DE CHAILLOT

FREQUENT.	TOTAL	C.F.	MUSEE	M/J
1991	100600	65 %	35 %	335

BILAN 1991 (PALAIS DE TOKYO + PALAIS DE CHAILLOT)

FREQUENTA.	TOTAL	TOKYO	CHAILL	M/J
1991	249100	60 %	40 %	830

En 1991, sur le total des visiteurs, 114 400 (46 %) ont suivi les projections de la Cinémathèque Française, 98 700 (39,6 %) les autres activités du Palais de Tokyo, et 36 000 (14,4 %) ont visité le Musée du cinéma Henri Langlois.

CENTRES DE DOCUMENTATION SUR LE CINEMA ET L'AUDIOVISUEL

Paris et région parisienne

1) La Bibliothèque du cinéma André Malraux, 78, bd Raspail, 75006 Paris

Situé au dernier étage de la bibliothèque municipale André Malraux, ce fonds spécialisé a pour origine les collections rassemblées par Germaine Frigot à la bibliothèque Ménilmontant. Il est ouvert à tous (inscription gratuite) 245 jours par an, 25 heures par semaine du mardi au samedi. Outre ses collections en consultation sur place - 1300 ouvrages de référence, 134 vidéogrammes (1), 2850 dossiers de presse et 1900 diapositives d'affiches de film - il propose 6600 ouvrages (65 % du fonds) en prêt gratuit ainsi que 300 phonogrammes de musique de films (chiffres de fin juin 1992).

La bibliothèque n'est pas encore informatisée. Pour ce qui est du public, les chiffres de fréquentation et autres (photocopies) dont nous disposons concernent l'ensemble de l'année 1991 et le premier semestre 1992.

FREQUENTATION

FREQUENT.	NOMBRE	M./JOUR	M./HEURE	INSCR	C
1991	28 600	116	23,2	1745	43
1992	17 600	141	28,2	803	40

INSCR = nouveaux inscrits

C = professions liées au cinéma et à l'audiovisuel (en pourcentage des inscrits)

La fréquentation (prêt et consultation sur place confondus) a augmentée de 21 % en moyenne journalière d'une année sur l'autre.

PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIES	NOMBRE	M/J
1991	22 600	92
1992	19 300	154

La fourniture de photocopies a, quant à elle, progressée de 67 %

CONSULTATION DES VIDEOS

C. VIDEOS	NOMBRE	M/J
1991	199	0,81
1992	82	0,65

Le faible succès de ce service peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Faiblesse numérique du fonds (134 en 1992) et du nombre d'acquisitions,
- Médiocres conditions de consultation (pas d'espace spécifique, deux écrans seulement).

Nous nous sommes livrés à un travail de dépouillement sur un échantillon représentatif du fichier des inscrits (10 %), sélectionné de manière aléatoire. Cela donne les résultats suivants :

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE

PROVENANCE	A. L.	A. A.	T. PARI	BANL.	PROV.	ETRA.
%	24	45	69	29	1	1

A. L. = Arrondissements limitrophes. Cela correspond au cercle d'attraction habituel d'une bibliothèque municipale parisienne (en moyenne, 90 % des usagers résident dans un rayon de 800 m. autour de la bibliothèque).

A. A. = Autres arrondissements.

T. PAR = Total des usagers habitant Paris intra-muros.

AGE

AGE	- 20	20-24	25-29	30-34	35-44	45-59	+ 60
%	8,6	52,2	16,3	11,8	9,9	4,5	1,2

La population apparaît comme très jeune (les 3/4 ont moins de 30 ans).

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

INTITULE	Etu	E C	L C	M C	A	S P	R
%	33,7	32,3	1	15,9	12,8	3,3	1

Etu = étudiants hors filière cinéma

E C = étudiants en cinéma

L C = lycéens des classes A 3 cinéma audiovisuel

M C = métiers du cinéma

A = autres professions

S P = sans profession

R = retraités

Les 2/3 des usagers sont des étudiants. Les métiers du cinéma représentent plus de la moitié du reste des usagers.

Voici le détail pour les métiers du cinéma qui représentent 15,9 % du total :

INTITULE	Ensei	Coméd	Journa	Sc/Réa	Techn	Prod	Total
%	2,2	3,6	2,2	4,1	2,5	0,8	15,9

Ensei = enseignants de cinéma

Coméd = comédiens

Journa = journalistes de la presse spécialisée

Sc/Réa = Scénaristes et/ou réalisateurs

Techn = techniciens (monteurs, cadres, photographes, décorateurs, etc)

Prod = producteurs

En matière de fréquentation d'autres ressources documentaires, 2/3 des usagers fréquentent également la bibliothèque de l'IDHEC/C.F., et/ou la B.P.I. et/ou la Vidéothèque de Paris.

2) Le Centre de documentation de l'Institut National de l'Audiovisuel, 4, avenue de l'Europe, 94366 Bry-sur-Marne CEDEX

L'INA, né du démantèlement de l'O.R.T.F. en 1974, a trois missions principales dans le domaine télévisuel : archive, formation et recherche.

Son centre de documentation propose en consultation sur place (25 postes de travail) un fonds de :

- 12 000 ouvrages,
- 230 abonnements à des revues spécialisées, françaises et étrangères,
- de nombreuses études et recherches (de l'INA et d'autres organismes publics ou privés),
- l'ensemble des textes officiels et rapports parlementaires dans le domaine de l'audiovisuel.

En outre, il propose l'accès à INADOC, sa base de données documentaires sur l'audiovisuel et la communication, ainsi qu'à des banques de données telles que celles de l'Agence France Presse, du Monde, etc. Il élabore des dossiers thématiques, des catalogues bibliographiques et des bulletins mensuels d'information accessibles par abonnement.

Il conserve et valorise les collections photographiques de la R.T.F. et de l'O.R.T.F. (2 millions de documents).

Le centre est ouvert 35 h. par semaine, du lundi au vendredi. Il est utilisé par :

- le public interne de l'Institut, essentiellement des chercheurs, des formateurs qui ont besoin de dossiers pour élaborer leurs stages et des producteurs. Les documentalistes entretiennent des relations privilégiées avec des correspondants dans les divers services de l'INA et peuvent ainsi jouer un rôle de veille technologique efficace en allant au devant de la demande des utilisateurs.

- par le public extérieur. Celui-ci (700 personnes par an) se décompose comme suit :

- Etudiants = 78%
- Entreprises (sociétés de production, etc.) = 10%
- Chercheurs et enseignants = 5,5%
- Journalistes = 2%
- Collégiens = 1,5%

Le centre reçoit de nombreuses demandes de renseignement par courrier et fournit en réponse références bibliographiques et photocopies.

3) Le secteur audiovisuel de la B.P.I. Centre national d'art et de culture Georges Pompidou 75004 Paris

Nous n'allons pas présenter ici le Centre Pompidou, bien qu'il offre, à une autre échelle, un environnement analogue à celui du Palais des arts de l'Image (expositions, projections,...) Nous nous contenterons d'évoquer le secteur audiovisuel de la B.P.I., service pionnier qui, le premier en France, a permis l'introduction de l'image fixe ou animée en bibliothèque sans l'isoler du secteur des imprimés.

Le fonds audiovisuel est exclusivement documentaire. Sont exclus des sujets proposés la vie quotidienne, le sport et les variétés. Les 2 700 cassettes vidéo sont en accès indirect pour la majorité d'entre elles (seules 40 cassettes parmi les plus demandées sont en accès libre dans le secteur des sciences sociales). Elles sont stockées dans les 9 Bureaux d'Informations (B.I.) selon les principes de la Classification Décimale Universelle (C.D.U.). Les 57 postes de consultation individuelle sont répartis dans les différents secteurs de la B.P.I.

Rappelons quelques données sur la fréquentation. La B.P.I. accueille chaque jour 11 000 personnes dont 8 % demandent des films aux B.I., ce qui représente 880 consultations par jour dont 40 % dans un but de recherche (36 % à la V.D.P.). La durée moyenne de consultation est de 30 minutes. Pour ce qui est des pratiques, on assiste à une mutation depuis l'ouverture du Centre (1977) : les demandes spécifiques ont progressé au détriment du visionnage de programmes en cours. 71 % du public a visionné au moins une fois un film.

Le public de la bibliothèque est relativement bien connu grâce aux travaux de Martine Poulain (cf Bibliographie). Le public est masculin (60-%), jeune (moins de 30 ans = 71 %) et d'un niveau d'étude élevé. Voici le tableau de la répartition par catégories socioprofessionnelles :

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

C.S.P.	%
C.SUP. P.LIBERALES	7
CADRES MOYENS	9,7
ENSEIGNANTS	5,4
OUVRIERS	1,8
EMPLOYES	4,5
ETUDIANTS	57,5
SCOLAIRES	5,5
RETRAITES	2,3
SANS EMPLOI	3,8
AUTRES	2,3

De 1978 à 1988, la population étudiante est passée de 45 à 57,5 %, suivant en cela la progression des effectifs universitaires.

Le public spécifique qui consulte les films est dans l'ensemble analogue au public de l'ensemble de la B.P.I. On observe cependant pour la C.S.P. une sur-représentation des employés et ouvriers (15,5 % au total) et, à un degré moindre, des retraités (4,5%). Corrélativement, les cadres et les étudiants sont sous-représentés. Les usagers sont plutôt des habitués. Ils sont les plus nombreux à utiliser des supports différents (livre, presse, musique, etc) au cours de leur visite. Ainsi 30 % d'entre eux pratiquent le multimédia contre 10 % pour l'ensemble du public de la B.P.I.

Selon une enquête réalisée pendant 12 jours en avril 1990, le taux de rotation sur l'ensemble des titres disponibles est de 1,5. Il atteint 3 par rapport au nombre de titres effectivement sortis (50 % du fonds). Pour le B.I. 7 (art et cinéma, 535 titres), les taux sont respectivement de 1 et de 2,5. Les documentaires sur le cinéma représentent 10 % du fonds du B.I. 7, 20 % des sorties en nombre de titres et 41 % du nombre total des sorties, ce qui donne des taux respectifs de 2 et 4. Ce secteur est donc l'objet d'une très forte demande.

4) La Vidéothèque de Paris 2, Grande Galerie Porte Saint Eustache 75001 Paris

Née de l'initiative du poète Pierre Emmanuel en 1980, la Vidéothèque de Paris, association de type loi de 1901 subventionnée essentiellement par la Mairie de Paris, s'organise autour d'une collection d'archives audiovisuelles - 3000 documents cinéma, télé ou vidéo - ayant la ville de Paris pour sujet ou pour cadre.

Ce lieu de mémoire oriente son action selon trois axes :

- *la diffusion de programmes originaux*, sur support d'origine (cinéma et vidéo), par la programmation dans trois salles (300, 100 et 30 places) de cycles thématiques (Paris - polars, Les années sombres 1938-1948, Du Louvre aux Tuileries, etc). Les séances proposent toujours des documents d'origines diverses : fictions, documentaires, publicités, actualités. Cette confrontation permet une approche originale des thèmes abordés.

- *La consultation individuelle de la totalité du fonds sur support vidéo* sur les 40 postes de la salle Pierre Emmanuel. L'interrogation de la base informatisée (en langage naturel) et le visionnement, grâce à un système robotisé, s'effectuent à partir du même poste. La base est également consultable sur minitel.

- *La production de documents audiovisuels* - environ 40 heures par an - centrés autour de deux thèmes : les grands chantiers et la mémoire parisienne. Ces documents sont ensuite proposés en consultation.

Enfin, un nouveau service a été créé en 1990 pour certains usagers de la salle de consultation. Le statut de "*chercheur associé*" est proposé à toute personne effectuant une recherche professionnelle (historiens, cinéastes, décorateurs, etc). En échange de l'assistance d'un documentaliste de la V.D.P. et de facilités d'accès particulières, le chercheur associé s'engage à mentionner l'aide de la V.D.P. et à donner copie des résultats de son travail (publication, document audiovisuel ou sous toute autre forme). Actuellement, 40 personnes ont bénéficié du statut de chercheur associé. La V.D.P. envisage même de participer financièrement et matériellement à la réalisation dans le cas d'un document audiovisuel.

La Vidéothèque est ouverte au public depuis le 8 février 1988, du mardi au dimanche de 12 h. 30 à 20 h. 30. L'accès se fait soit par abonnement annuel ou mensuel à la totalité des services ou, depuis peu, aux projections seules, soit par l'acquittement d'un forfait journalier (22 F) permettant d'assister aux trois projections et/ou à 2 heures de consultation individuelle.

Selon une enquête interne par questionnaires réalisée en 1988, le public de la salle de consultation présente les caractéristiques suivantes :

- Il est majoritairement masculin, âgé de 18 à 30 ans.
- Les scolaires et les étudiants représentent 42 %, les professionnels de l'audiovisuel et de la communication 33 %
- 36 % du public vient pour raison professionnelle ou d'étude.
- 90 % vient de Paris, particulièrement des arrondissements limitrophes.
- En ce qui concerne les pratiques culturelles, ce public est moyennement téléphage (30 %) mais très cinéphile : 83 % sont des habitués des salles obscures (au moins une fois par mois). 58 % fréquentent également au moins l'un des trois établissements suivants : La B.P.I., l'IMA ou la Cinémathèque Française.

Une enquête extérieure, menée en 1990 par l'Institut B.V.A, aboutit aux mêmes résultats. On y apprend également qu'un quart des usagers se rend plus d'une fois par semaine en salle de consultation. La recherche porte à 63 % sur un thème précis et à 78 % sur un document précis.

L'exploitation des statistiques concernant les abonnés (consultation et projection) donne, en juin 1991, les résultats suivants :

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE

70 % des abonnés résident à Paris et 28 % en banlieue. Par rapport à l'ensemble de la population parisienne, la V.D.P. reste avant tout un établissement de proximité pour les usagers fidèles que sont les abonnés.

AGE

AGE	- 18	18-25	26-55	+ 55
%	4	68	19	10

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Deux catégories sont particulièrement sur-représentées par rapport à la population parisienne, les étudiants (55 %) et les professions artistiques et intellectuelles. Par contre, les employés (9 %) et les cadres moyens et supérieurs (5 et 4 %) sont eux sous-représentés. Les ouvriers et les commerçants sont absents.

Quant à la fréquentation de la salle de consultation, elle s'établit comme suit pour la période du 1er janvier 1989 au 30 juin 1991 (respectivement 300, 300 et 145 jours d'ouverture) :

FREQUENTATION

FREQUENTA.	NOMBRE	M/J
1989	23 300	78
1990	22 500	75
1991	11 500	76

On constate une grande stabilité.

Il est à noter que l'on a pu observer une influence certaine de la programmation des salles sur l'évolution des demandes en salle de consultation. Ce phénomène d'attraction pourra sans doute aider à la constitution du fonds de films de fiction de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

5) Le Département des arts du spectacle de la Bibliothèque Nationale. 1 et 3, rue de Sully 75004 Paris

Le fonds concernant le cinéma, en raison de son lien avec les autres formes d'expression artistique, est intégré à l'ensemble des collections du Département des Arts du spectacle, abrité dans les locaux de la Bibliothèque de l'Arsenal. Historiquement, le fonds a débuté avec la collection Rondel, collectionneur cinéphile des années 20 (50 000 documents qui ne concernent pas uniquement le cinéma).

Typologie des documents :

- * Livres : provenant du Dépôt Légal et des acquisitions étrangères. Le domaine privilégié est le cinéma français ainsi que la relation du cinéma avec les autres arts.
- * Périodiques : même provenance que pour les livres, environ 1000 titres.
- * Dossiers de presse : constitués jusqu'en 1977.
- * Affiches : reproduites sur diapositives (15 000).
- * Photos de cinéma et fonds iconographique de personnalités : environ 90 000, accessibles sur catalogue informatisé.
- * Scénarios et archives : respectivement 20 000 et 10 000 documents.

La base informatique des documents, hors livres et périodiques qui sont dans la base BN-OPALE, comprend actuellement 30 000 notices.

La bibliothèque est ouverte du lundi au samedi de 10 h. à 17 h., 300 jours par an. La salle de lecture, commune au D.A.S. et à la bibliothèque de l'Arsenal offre 48 places. Pour la fréquentation, les chiffres ne permettent pas de différencier les deux publics.

Le mode d'accès aux collections est comparable à celui de la B.N. La demande des lecteurs doit porter sur des documents qu'il est impossible de consulter ailleurs. Le public se compose de chercheurs, d'étudiants (maîtrise et plus) et de lecteurs qui ont des demandes spécifiques très pointues.

6) Le Département de l'image et du son de la Bibliothèque de France (2)

L'audiovisuel sera présent dans les 4 départements thématiques (philosophie, histoire, science de l'homme et de la société - sciences juridiques, économiques et politiques - sciences et techniques - littérature et art) de la B.D.F., dans les espaces de lecture et de recherche générale, ouverts à tous les publics (200 postes permettant de consulter une importante sélection des fonds audiovisuels).

Mais, surtout, il disposera d'un département spécifique (2000 m²), où les chercheurs pourront consulter l'ensemble des collections audiovisuelles ainsi qu'un fonds d'imprimés portant sur l'image et le son. Les collections proviendront de la Phonothèque nationale, détentrice entre autres du dépôt légal des vidéogrammes depuis 1977, ainsi que bien évidemment d'acquisitions étrangères et du recueil de fonds extérieurs.

On estime qu'à l'ouverture seront disponibles :

- * un million de documents sonores,
- * deux millions d'images fixes dont plusieurs centaines de banques d'images éditées,
- * 15 000 heures d'images animées auxquelles s'ajouteront les documents de l'INA,
- * 15 000 documents multimédia.

Une bibliothèque de 30 000 ouvrages et de plusieurs centaines de titres de périodiques sur l'audiovisuel constituera un instrument de travail complémentaire pour les chercheurs.

200 postes de consultation audiovisuelle dont certains réservés aux documents originaux sur support d'origine, 110 places de lecture pour les imprimés et 64 places en salles de groupe sont prévus.

Pour l'image animée, l'axe prioritaire sera celui de la "Cinémathèque du documentaire", dont il n'existe en France aucune collection exhaustive.

7) La Photothèque des Cahiers du Cinéma 9 rue de la Boule blanche, 75012 Paris

La photothèque des *Cahiers du cinéma* a été constituée dès l'origine de la revue grâce notamment aux collections personnelles de Jean-Georges Auriol, l'un de ses fondateurs. Elle s'est enrichie par des apports qui ne sont jamais des acquisitions, et ne relèvent pas d'une politique volontariste.

Outre l'iconographie de la revue, la photothèque fournit des clients extérieurs, soit une quarantaine de prêts par mois pour un chiffre d'affaire mensuel de 50 000 F. La photothèque fournit ses documents "originaux" (tirages papiers), à charge pour le client de dupliquer les documents qui l'intéressent. Le risque de perte ou de destruction semble dans la pratique s'avérer minime. Le transfert des collections sur support de substitution n'est pas envisagé (il est vrai qu'il est absurde de transférer un fonds non inventorié, ni classé ni indexé).

Du point de vue de la concurrence, celle-ci vient non pas de la Photothèque de la C.F. (délai de fourniture trop long), mais des collectionneurs privés qui prennent progressivement conscience de la valeur financière du patrimoine qu'ils ont accumulé. Si la rentabilité n'est pas le critère de base (philosophie des *Cahiers* oblige), les problèmes de droits sont "ignorés". Pour l'immense majorité du fonds, la photothèque n'est pas propriétaire des droits et ne reverse aucune royauté aux éventuels ayants droit. Les tirages ne comportent d'ailleurs généralement aucune mention d'auteur.

La collection comporte actuellement 115 000 photos, conservées dans des dossiers-papier stockés dans des boîtes d'archive. Le classement des dossiers est alphabétique par réalisateur avec un sous-classement par titre de film. Il n'existe pas de fichier général du fonds. Par contre, il existe un fichier par thème, classé alphabétiquement, non hiérarchisé et sans liste de mots contrôlés. Ce fichier papier comprend pour chaque thème (le train, le champagne, etc) la liste des films qui comportent au moins une photographie correspondant au thème, avec indication du réalisateur pour pouvoir localiser les documents. La recherche par nom d'acteur, n'étant pas considérée comme pertinente, est impossible. Ce fichier thématique est élaboré uniquement à la demande du client. Là comme ailleurs, c'est le pragmatisme qui domine, à la satisfaction de la photothèque et surtout des clients.

Province

La Bibliothèque de l'Institut Lumière, 25 rue du Premier film, 69008 Lyon

L'Institut Lumière, créé en juillet 1982, est une association régie par la loi de 1901, subventionnée par le C.N.C. et les collectivités locales de la région Rhône-Alpes. Outre la constitution d'un patrimoine cinématographique au sein de la cinémathèque régionale et du fonds Lumière, l'Institut mène diverses activités : cycles de projections thématiques, organisation d'expositions permanentes et temporaires, de rencontres avec les professionnels. Elle mène également une activité de formation pédagogique en liaison notamment avec l'Université Lyon II.

L'adhésion à l'Institut (150 F/an, 950 adhérents en 1992) permet entre autres de fréquenter la Bibliothèque. Ses fonds comprennent :

- * 4 000 livres,
- * 285 titres de périodiques,
- * 50 000 dossiers de films,
- * plusieurs milliers de dossiers thématiques (acteurs, festivals, etc),
- * 10 000 photos,
- * 2 200 films de fiction sur support vidéo consultables sur rendez-vous grâce à 3 cabines individuelles.

La salle de lecture propose 30 places de consultation. La Bibliothèque est ouverte les mardi, jeudi et vendredi de 14 h. à 18 h., en moyenne 133 jours par an. Les professionnels y ont accès en dehors des heures d'ouverture.

Le nombre d'adhérents à l'Institut a doublé de l'année 1991 (sept.90-juillet 91) à l'année 1992 (sept. 91-juillet 92). Les entrées à la Bibliothèque n'ont pas connu la même progression.

FREQUENTATION DE 1989 A 1991

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE
1989-1990	606
1990-1991	589
1991-1992	725

On peut distinguer deux types de public :

- un public régulier composé en majorité de lycéens et d'étudiants, mais pas forcément dans la filière cinématographique,
- un public d'occasionnels, mais relativement fidélisés : professionnels et cinéphiles parmi lesquels un nombre important d'étrangers.

La recherche est la vocation essentielle de ces deux publics, que celle-ci soit de caractère professionnelle, scolaire ou personnelle. Les demandes de renseignements par téléphone sont très nombreuses. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle de documentation interne que joue la Bibliothèque, en raison des multiples activités de l'Institut (édition de catalogues, d'affiches, organisation de manifestations, etc)

Il aurait été utile en contrepoint d'avoir des chiffres sur la Cinémathèque de Toulouse, mais celle-ci n'a pas répondu à notre enquête.

A l'étranger

Les renseignements obtenus proviennent, comme indiqué en introduction, essentiellement des réponses à une enquête par courrier envoyée en juillet auprès de 24 centres documentaires (sélectionnés grâce à l'"International directory of films and TV documentation centres. Ed. Frances Thorpe." et à "Cinémémoire. Ed. Emmanuelle Toulet.") (3). Ceux-ci nous ont paru, à des degrés divers, présenter des similitudes avec le projet de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque et donc intéressants à étudier. Le taux de réponse à notre enquête a été de 37,5 %

Voici la liste des établissements ayant répondu :

- Service de documentation du Svenska Filminstitutet de Stockholm = SFI,
- Section Documentation de la Cinémathèque Québécoise de Montréal = CQ,
- Bibliothèque cinématographique de la Cinémathèque de Bologne = BOLOGNE,
- Bibliothèque de la Filmothèque Espagnole = F.E.,
- Bibliothèque du Musée national du cinéma de Turin = TURIN,
- Bibliothèque Margaret Herrick de l'Academy of motion pictures de Beverly Hills = M.H.,
- Bibliothèque de l'Office national du film du Canada à Montréal = ONF,
- Bibliothèque du British film institute à Londres = B.F.I.

Nous avons résumé les informations recueillies dans un tableau (page suivante).

(1) Ce fonds, constitué à partir des collections de la Direction du Livre et de la Lecture, est uniquement composé de documentaires sur le cinéma.

(2) Les éléments rassemblés ci-dessous datent d'août 1992 et sont donc susceptibles d'évolution, la B.D.F. devant ouvrir au public en 1995.

(3) Voir Bibliographie.

ORGANISME TYPE DONNEE	O.N.F.	TURIN	M.H..	F.E.	BOLOGNE	C.Q.	S.F.I.	B.F.I.
Ouv. hebdo	42,5	20	32	20	48	40	47	32
Livres	10 000	13 000	22 000	12 000?	12 000	45 000	36 000	33 000
Périodiques	800	200	250	200	600	3 000	250	5 000
Dossiers	85 000		80 000	35 000		125 000	65 000	950 000
Scénarios	2 300		7 000	4 000		2 000	8 300	12 000
Photos	7 000		4.000000				1.400000	4.000000
Places cons	?	6	?	28	45	18	48	50
Rens. tél.	?	?	8 000	?	?	2 200	7 000	2 500
Fréq./an	1350	1200	20 000	3 000	7 500	5 400	20 000	11 000
Fréq./jour		8	100	15	25	27	100	45

Ouv. hebdo = ouverture hebdomadaire (en heure)

Dossiers = Dossiers de presse, matériels publicitaires, etc

Places cons. = nombre de places de consultation

Rens. tél. = nombre de demandes de renseignement par téléphone reçues annuellement

L'échantillon des réponses comprend 5 cinémathèques nationales, une cinémathèque régionale, une grande fondation privée américaine et un centre universitaire de documentation.

En ce qui concerne les conditions d'accès, seule la cinémathèque de Bologne pratique le prêt à domicile. Un certain nombre de fonds précieux sont réservés à un public de chercheurs (au S.F.I. par exemple). A l'exception du B.F.I. (150 F / an), la consultation des documents est gratuite.

La Cinémathèque Québécoise propose 400 vidéos en consultation sur place sur 2 postes.

Les services de renseignements téléphoniques, qui sont très utilisés, ont en général des horaires d'ouverture inférieurs à ceux des centres de documentation qui les abritent.

Le public est majoritairement composé d'étudiants et de chercheurs (85 % à la C.Q.)

CENTRES DE DOCUMENTATION PROPOSANT DES SERVICES DE CONSULTATION AUDIOVISUELLE

La possibilité de travailler à partir du document-film lui-même et non plus uniquement à partir de sources secondaires (documentation papier) représentera un apport considérable pour les usagers de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Elle permettra, par la confrontation de la littérature et de l'objet d'étude, d'enrichir considérablement l'analyse.

Bien sûr, les chercheurs peuvent déjà visionner des films au SAF, mais sans bénéficier de la richesse considérable de la documentation papier accumulée au Palais de Chaillot. De plus, la situation géographique du SAF ne facilite pas l'accès aux collections. En ce qui concerne le support vidéo, la V.D.P. est un outil remarquable mais, vue son orientation thématique, elle ne couvre pas l'ensemble du champ cinéma et la documentation "non film" n'y existe pas.

Pour mieux appréhender l'intérêt de ce nouveau service, nous présentons trois établissements qui, à des échelles différentes, permettent la consultation d'archives audiovisuelles dans des domaines divers.

1) L'espace Image et Son de l'Institut du Monde Arabe 1, rue des Fossés Saint Bernard, 75005 Paris

L'IMA, fondation de droit français ouverte au public depuis le 8 décembre 1987, se veut un véritable pont culturel entre la France et le monde arabe. Il s'est fixé pour objectifs de mieux faire connaître la culture arabe, de favoriser la coopération entre les deux "mondes" et de mener une action auprès de la population d'origine arabe vivant en France, qui constitue une part importante de ses usagers.

Il comprend un musée, un auditorium (colloques, projections, concerts, etc), une bibliothèque informatisée riche de 45 000 ouvrages, de 9 000 titres de périodiques en accès direct et de cassettes audiovisuelles pour l'apprentissage des langues (elle a connu une fréquentation de 9000 lecteurs en 1991), un restaurant, une librairie et une structure audiovisuelle, l'espace Image et Son, ouvert de 10 h. à 18 h. du mardi au dimanche.

Cet espace en accès libre offre au public la possibilité de consulter dans 10 cabines individuelles des photos sur vidéodisque et des films documentaires et de la musique sur bande vidéo de 8 mm multipiste (500 documents). Pionnier en matière de consultation robotisée, l'IMA se heurte à de gros problèmes de maintenance et est contraint d'envisager le transfert des films sur un autre support à déterminer, le standard adopté au départ n'étant plus commercialisé. On ne dispose d'aucune statistique sur le public ni sur les documents consultés, bien que le système informatique le permette.

A la demande de la responsable du service, nous avons donc élaboré un modèle de questionnaire qui lui apportera, nous l'espérons, des renseignements utiles. Notons pour terminer que l'espace Image et Son semble fonctionner de manière relativement autonome par rapport aux autres services, la bibliothèque notamment.

2) Les archives audiovisuelles de l'Espace Albert Kahn 14, rue du Port, 92100 Boulogne

Outre les jardins (3,9 hectares), l'espace Albert Kahn comprend une galerie d'exposition où l'on peut consulter les collections d'archives audiovisuelles collectées par Albert Kahn (1860-1940), mécène autodidacte qui a rassemblé les "archives de la planète", véritable mémoire ethnographique du monde entier sous la forme de 170 000 mètres de film et de 72 000 photographies autochromes datant de 1909 à 1931.

Devenu musée départemental, cet établissement est ouvert à tous (accès à la galerie d'exposition et consultation libre des documents audiovisuels = 10 F) de 11 h. à 18 h. du mardi au dimanche. Un service de consultation professionnelle est réservé aux chercheurs, sur rendez-vous.

Le fonds de films documentaires a été transféré en partie sur support vidéo. L'accès est entièrement robotisé, le système d'interrogation étant volontairement simplifié. Pour les autochromes, c'est le choix du vidéodisque haute définition qui a été retenu. Outre une salle de projection, le public dispose de 3 postes individuels de consultation d'images animées (films) et un d'images fixes (autochromes). Si l'on ne dispose pas d'éléments sur la composition du public ni sur la nature des demandes (bien que le système informatique permette la sortie d'éléments statistiques sur les films consultés), on sait que sur 140 000 visiteurs en 1991, 15 000 (10,7 %) ont consulté des films individuellement.

3) Le Département audiovisuel de la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie (C.S.I.) de La Villette, 30 avenue Corentin Cariou, 75019 Paris

La médiathèque, entièrement informatisée (70 consoles d'interrogation du catalogue également accessible par minitel) propose une collection multimédia répartie en plusieurs services :

- la médiathèque tout public, répartie sur trois niveaux, propose livres, revues et cassettes sonores en accès libre avec possibilité d'emprunt à domicile (200 F /an, 6000 abonnés),
- la médiathèque des enfants (0-14 ans) propose en plus jeux, logiciels et animations avec une salle de projection (salle Shadoks),
- la Comète, service payant d'interrogation de banques de données,
- la didachthèque, service de consultation de logiciels éducatifs,
- la salle Louis Braille qui, grâce à un équipement spécifique, permet l'accès des collections aux déficients visuels,
- la salle Jean Painlevé, réservée à l'organisation de projections, débats et colloques,

- la médiathèque d'histoire des sciences, riche d'un fonds ancien (80 000 ouvrages et 1500 titres de périodiques) et d'un fonds contemporain. La consultation sur place (pas de prêt) est réservée aux personnes justifiant d'une recherche universitaire ou personnelle en histoire des sciences, didactique ou muséologie scientifique. Chaque demandeur remplit un questionnaire pour prouver la validité de sa visite (1).

- le service audiovisuel, transversal et réparti dans les autres services (170 consoles individuelles). Le fonds comprend 3000 documentaires scientifiques transférés sur vidéodisques. Actuellement, les consoles sont préprogrammées avec un roulement tous les deux mois.

Une banque d'images automatisée sera mise en place en 1993, qui permettra de consulter l'ensemble du fonds.

Nous n'avons pas pu disposer de données précises sur le public. On sait seulement qu'il y a environ 3000 consultations de vidéodisques par jour, pour une durée moyenne de consultation de 7 minutes.

Contrairement à l'IMA, la cohérence entre les divers services de la médiathèque est forte. Elle est redoublée avec l'ensemble de la C.S.I. qui propose des thèmes annuels (92 = la santé, 93 = la ville) qui sont déclinés dans tout les espaces de la Cité.

(1) Voir Annexe.

L'ENSEIGNEMENT DU CINEMA

1) Dans le secondaire

Les classes A3 option cinéma-audiovisuel (1) ont été créées en 1984 (14 établissements). La scolarité se déroule sur 3 ans, de la Seconde à la Terminale, débouchant sur un baccalauréat d'enseignement général.

Cet enseignement comprend 4 heures hebdomadaires. Il a pour but de développer la réflexion sur les images ainsi que sur les contraintes technologiques, économiques et institutionnelles propres au cinéma et à l'audiovisuel.

Il doit également permettre aux élèves de pratiquer un langage artistique spécifique et d'acquérir une culture cinématographique en développant leur sens esthétique et leur esprit critique. Institutionnellement, il repose sur le partenariat entre le C.N.C. (Service de l'Action culturelle) et le Ministère de l'Education Nationale.

De 14 à l'origine, le nombre d'établissements proposant la filière A3 cinéma-audiovisuel est passé à 82 pour l'année scolaire 1991-1992, dont 17 à Paris et en région parisienne.

Plus de 5000 élèves sur toute la France suivent ce cycle d'études, dont 1000 pour Paris et sa région. Une enquête par courrier auprès des établissements parisiens, avec un taux de réponse de 20 %, laisse entrevoir une relative faiblesse, principalement pour des raisons budgétaires, des ressources documentaires dont disposent les élèves. Ce nouveau public nous paraît susceptible d'avoir recours à la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

2) Dans le supérieur

L'explosion de la demande générale en matière d'enseignement supérieur est encore amplifiée dans le domaine de l'audiovisuel et de la communication, secteurs relativement récents et d'une grande force d'attraction. Que le marché de l'emploi ne soit pas à la mesure des espérances des étudiants est une réalité que nous n'avons pas lieu d'aborder ici.

Les données chiffrées sur la population étudiante concernent l'année universitaire 1991-1992. Ce recensement ne se prétend pas exhaustif. Rappelons aussi que les effectifs étudiants croissent en moyenne de 10 % par an.

Pour les besoins de l'étude, nous avons adopté un premier critère de distinction, celui de la situation géographique des établissements. Les étudiants parisiens (Paris et la région parisienne) nous paraissent mieux placés pour fréquenter physiquement la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Les étudiants provinciaux utiliseront, par nécessité, davantage la consultation à distance des ressources de la Bibliothèque.

Nous avons distingué 4 types d'établissements proposant un enseignement après le baccalauréat.

a) les universités

On dénombre, pour l'année universitaire 1991-1992, 62 (2) filières différentes en matière d'audiovisuel et de communication, dans lesquelles coexistent diplômes nationaux, du DEUG au Doctorat, et diplômes d'université. Nous n'entrerons pas dans le détail en ce qui concerne les finalités des enseignements proposés. Ceux-ci ont des objectifs variés, culturels, pluridisciplinaires ou professionnels. La distinction par niveaux d'étude, si elle ne doit aucunement être calquée tel quel en ce qui concerne les différents types d'accès aux collections de la Bibliothèque, nous paraît par contre significative.

EFFECTIFS

PROVENANCE	CYCLE	EFFECTIFS	%
Province	1	2535	61,8
	2	1401	34,1
	3	166	4,1
Sous-total		4102	41
Paris	1	3580	60,6
	2	1810	30,7
	3	515	8,7
Sous-total		5905	59
Prov. + Paris	1	6115	61
	2	3211	32
	3	681	7
Total		10007	<u>100</u>

b) les écoles d'art

L'objectif de ces écoles, nationales, régionales ou municipales, est de former des plasticiens en tant qu'artistes ou professionnels de la communication.

EFFECTIFS

PROVENANCE	EFFECTIFS	%
Province	1366	88
Paris	180	12
Total	1546	100

c) les filières professionnalisées

Là comme ailleurs, excepté pour la FEMIS, la vidéo tend à supplanter le cinéma en tant que support d'enseignement. Nous n'avons pas pris en compte les établissements assurant une formation à l'art ou à la technique photographique, ceux-ci n'étant pas représentés en tant que domaine d'étude dans les collections de la Bibliothèque, la photographie étant seulement un support de présentation des documents.

A l'intérieur des filières professionnalisées, on distingue trois types d'établissements.

- *les écoles professionnelles d'Etat* ou assimilées (FEMIS, Louis Lumière, ENSAD, C.F.P.J. (option journaliste reporter d'images), toutes situées à Paris ou en banlieue parisienne.

EFFECTIFS

ORGANISME	EFFECTIFS	%
FEMIS	120	26,7
L. LUMIERE	180	40
ENSAD	120	26,7
C.F.P.J.	30	6,6
TOTAL	450	100

- le *B.T.S. audiovisuel*, de création très récente (1991) et de compétence régionale. Il forme avant tout des techniciens.

EFFECTIFS

PROVENANCE	EFFECTIFS	%
Province	450	82
Paris	100	18
Total	550	100

- *les établissements privés*

Dans ce secteur, on a assisté à une véritable prolifération des écoles (28 écoles recensées en 1991). La demande, notamment en matière de ressources documentaires, est très forte.

EFFECTIFS

PROVENANCE	EFFECTIFS	%
Province	425	23
Paris	1440	77
Total	1865	100

Pour résumer, cela donne, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, les tableaux suivants :

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE

PROVENANCE	EFFECTIF	%
Province	6343	44
Paris	8075	56
Total	14418	100

TYPES D'ENSEIGNEMENT

ETABLISSEMNT	EFFECTIF	%
UNIVERSITE	10007	69
ECOLE D'ART	1546	11
ECOLE D'ETAT	450	3
B.T.S.	550	4
ECOLE PRIVEE	1865	13
SOUS-TOT. FP	2865	20
TOT. GENERAL	14418	<u>100</u>

(1) Voir : Culture, cinéma, éducation. Ed. Pierre Forni.

(2) Voir : L'Enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans l'Europe des Douze. Ed. Monique Martineau *et* : Audiovisuel. C.I.D.J., 1991 *et* : Métiers du son. C.I.D.J., 1991.

LES PROFESSIONNELS DU CINEMA

Comme on l'a vu, les professionnels constituent une part importante de la clientèle des centres de documentation spécialisés. Ils constituent donc un public potentiel pour la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque qu'il convient d'étudier plus en détail.

La majorité de nos informations proviennent "du Bellefaye" (1). Celui-ci recense, entre autres, tous les professionnels du cinéma en France. La différenciation Paris-province nous paraît encore une fois pertinente pour ce qui est du mode d'utilisation des ressources de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque. Si l'on prend en compte le seul domaine du cinéma, on aboutit aux tableaux qui suivent.

La répartition des différentes professions a été faite en fonction de la diversité des besoins documentaires présumés:

TECHNICIENS DE LA SCENE

PROFESSION	PARIS	PROVINCE	%
MACHINISTE	140	70	65
ELECTRICIEN	163	87	63
COSTUMIER	260	40	88
MAQUILLEUR	273	77	78
ACCESSOIRISTE	78	52	60
REGISSEUR	200	60	70
DECORATEUR	383	67	85
CONSEIL TECH	90	30	67
EFFETS SPEC	35	15	58
TOTAL	1622	498	69

% = pourcentage de la profession habitant Paris et sa région.

Ces différents corps de métiers s'orienteront en majorité vers une documentation pratique et technique.

METIERS DE L'ECRITURE

PROFESSION	PARIS	PROVINCE	%
SCEN/REALIS.	1376	224	86
ASSISTANT	455	50	89
DIALOGUISTE	685	93	88
SCRIPTTE	126	18	87
TRADUCTEUR	60	8	88
JOURNALISTE	284	47	86
ATTACH PRESS	180	9	95
DOCUMENTAL.	27	3	90
TOTAL	3193	452	88

% = pourcentage de la profession habitant Paris et sa région.

Pour les réalisateurs et les dialoguistes, la demande porte plus sur les scénarios ; pour les journalistes et documentalistes, c'est plutôt l'aspect histoire et critique du cinéma qui est prépondérant.

PRODUCTION

PROFESSION	PARIS	PROVINCE	%
PRODUCTEUR	394	86	82
ADMINISTRAT	200	100	67
TOTAL	594	186	77

% = pourcentage de la profession habitant Paris et sa région.

Ce sont les données économiques et juridiques qui intéressent particulièrement cette catégorie.

TECHNICIENS DE L'IMAGE ET DU SON

PROFESSION	PARIS	PROVINCE	%
OPERATEUR	740	140	81
CADREUR	294	56	84
PHOTOGRAPHE	89	21	81
MONTEUR	369	81	82
SON	204	96	68
TOTAL	1696	394	81

% = pourcentage de la profession habitant Paris et sa région.

Ces professions sont plutôt demandeuses de documentation technique, peut-être d'un niveau théorique plus élevé que les techniciens de la scène.

ACTEURS

PROFESSION	PARIS	PROVINCE	%
CASTING	100	30	77
COMEDIEN	8000	1000	89
TOTAL	8100	1030	89

% = pourcentage de la profession habitant Paris et sa région.

Les scénarios devraient attirer plus particulièrement les acteurs.

Au total, tous secteurs confondus, les professionnels du cinéma sont environ 20 500, dont 77,5 % résident à Paris. On peut raisonnablement penser que les domaines d'activité connexes (T.V., vidéo, images de synthèse, théâtre, etc) seront également attirés par les ressources de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

(1) Voir : Annuaire du cinéma, télévision, vidéo 1992. Bellefaye.

LIVRES ET REVUES DE CINEMA

Il nous a été impossible d'obtenir des chiffres précis pour l'édition des livres de cinéma en raison de la réticence des éditeurs et de la difficulté à isoler ce domaine spécifique dans les statistiques de l'édition. En effet, sont présents dans ce secteur à la fois des éditeurs généraux (Gallimard, Stock, Ramsay, etc) et des éditeurs spécialisés (Cahiers du cinéma, Yellow now, FEMIS, etc).

On peut néanmoins discerner des tendances (1). L'édition cinématographique est en crise depuis le milieu des années 80. Les grands éditeurs, à de notables exceptions près, sont plutôt en recul par rapport aux petits, plus dynamiques mais aussi plus fragiles. Le lectorat scolaire et universitaire semble en progression, témoin le succès, relatif, du secteur pédagogique (FEMIS et collections spécialisées : Nathan-Image, CinémAction, etc). Le secteur grand public est lui en net recul. Le succès des monographies de réalisateurs est très variable et n'est pas directement proportionnel à la notoriété du cinéaste étudié.

Néanmoins, le succès du premier Salon du livre de cinéma (une trentaine d'exposants, éditeurs et libraires (2), 5000 visiteurs en deux jours) qui s'est tenu au Palais de Tokyo les 17 et 18 octobre 1992 à l'occasion de la Fureur de lire, laisse présager un avenir moins sombre.

Pour les revues, nous possédons des données quantitatives, mais nous avons dû croiser nos sources (3) pour avoir des données comparables : tirage, diffusion et diffusion payante ne recouvrent pas la même réalité.

Nous avons distingué la presse grand public, la presse spécialisée et la presse professionnelle.

Les chiffres sont en milliers et proviennent des journaux eux-mêmes.

GRAND PUBLIC

REVUES	N° /an	Diff.	D.pay	Abon.
Actua Ciné	11	505	362	
Première	11	255	251	
Studio	11	98	97	6
Télérama	52	520	513	
Ed. parisienne	52	204	200	

Soit un tirage total de 1 378 000 (diffusion payante = 1 223 000) pour 4 titres.

Signalons que la revue *Actua Ciné* est diffusée gratuitement auprès du public, mais payée par les exploitants des salles de cinéma.

PRESSE SPECIALISEE

REVUES	N°/an	Tirage	Diff.	Abon.
Avant-Scène	11	6		
Bref	4	2		
Cahiers de la Cinémathèque	4	1,5		1
Cahiers du Cinéma	11	70		17,5
Cinéflex	4	15		
Cinéma	11		15	
Cinéma 9	11	16,5		
Ciné News	22	110	75	
Cinéphage	11	60		
Ecran fantastique	11	60		
Film comment	6		40	
Films et docs	22		1	
Hors cadre	1		8	
Iris	2		1	
Jeune cinéma	11		45	
Mad movies	6		80	
Positif	11		15	
Revue belge du cinéma		2		
Revue du cinéma	11	75	65	52
Starfix	11	100		
Vendredi 13	6	65		
Vertigo	2		1,5	

Soit un tirage total de 750 000 exemplaires pour 22 titres.

Pour une étude du lectorat (provenance, âge, C.S.P.) de quelques revues (*Télérama*, *Studio*, *Première*), on se reportera à Tarif média (3).

PRESSE PROFESSIONNELLE

REVUES	N°/an	Tirage	Diff	Abon.
Annuaire du Cinéma...	1	3,5		
Annuaire des producteurs	1	7		
Film français	52		15,5	5,5
Guide des producteurs	1		12	
Technicien du film et vidéo	11		24	
Vidéo pratique	22	28		

Soit un tirage total de 90 000 exemplaires pour 6 titres.

On aura remarqué - ceci pour tous les types de revues - la difficulté à déterminer la part des abonnements, ce qui aurait fourni une indication plus complète sur les lecteurs fidélisés.

(1) Voir Joël Magny. Le cinéma à la page. Cahiers du cinéma, n° 454, 1991.

(2) On recense à Paris 16 librairies de cinéma (livres, revues, affiches, photos etc).

(3) Voir Annuaire de la presse... *et* Ecran publicité *et* Le guide de la Presse O.F.U.P. *et* Tarif média. Juin-septembre 1992, n° 152.

LES CINEPHILES

Parmi les nombreux critères d'élaboration d'une typologie des publics potentiels de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque, celui de la fréquentation des salles et de la pratique de la sortie cinématographique paraît l'un des plus pertinents.

Pour étudier de plus près le public des salles, nous nous sommes appuyés sur des données chiffrées (1) ainsi que sur une étude du Ministère de la Culture (2).

En ce qui concerne la fréquentation du cinéma en France, quelques repères chronologiques sont nécessaires. Après l'embellie des années 82-83 (200 millions de spectateurs), la chute a été constante pour aboutir à une relative stabilisation en 1989-90 (autour de 120 millions). Les causes de cette chute sont multiples : concurrence de la télévision, tendance au repli sur le domaine privé, prix des places, qualité des conditions de projection, etc.

Selon un phénomène relativement répandu, alors que le cinéma en tant que spectacle apparaît en déclin, on ne s'est jamais autant intéressé à lui en tant qu'objet d'étude (voir le chapitre sur l'enseignement).

Pour des raisons déjà exposées plus haut, la situation parisienne sera plus particulièrement observée. En 1991, on dénombre 32,96 millions de spectateurs en région parisienne soit une légère progression - pour la première fois depuis 1986 - (+ 0,6 %) par rapport à 1990, due à la hausse de la fréquentation sur Paris intra-muros (+1,12 %) avec 25,14 millions. On note également une stabilisation du parc cinématographique par rapport à la chute constante de ces dernières années (471 salles à Paris et 311 en banlieue).

Mais ces chiffres bruts doivent être complétés par une analyse plus fine du "spectatorat". Dans son étude, J.M. Guy distingue les habitués du cinéma, qui se rendent au moins une fois par mois dans les salles obscures, des occasionnels.

Les habitués représentent 12 % des français de plus de quinze ans, soit 5,3 millions de personnes. Ce groupe est en perte de vitesse. Il perd annuellement 1,5 million de membres pour un gain de 0,8 million. On assiste à une double raréfaction, en nombre de spectateurs et en nombre de sorties par spectateurs.

L'enjeu est d'importance, car ce public cinéphage et pour une part cinéophile représente 78 % des entrées totales et 94 % de la baisse des entrées enregistrée depuis 1983.

Quelles sont les caractéristiques de ce public par rapport à l'ensemble de la population ? Il se recrute surtout parmi les jeunes (31 % des 15-19 ans, 29 % des 20-24 ans et seulement 2 % des + de 65 ans), et dans les catégories sociales suivantes, par ordre décroissant :

37 % des étudiants, 27 % des cadres et professions intellectuelles, 17 % des professions intermédiaires, et seulement 14 % des employés et 8 % des ouvriers.

Géographiquement, il représente 40 % des parisiens et 29 % des habitants de l'agglomération parisienne. Du point de vue du niveau d'étude, il constitue 5 % des sans diplômes, 23 % des titulaires du seul B.E.P.C., 18 % du niveau Baccalauréat et 23 % des diplômés du supérieur.

En elle même, la population des habitués est résumée en trois tableaux :

AGE

AGE	15-19	20-25	25-29	30-39	40-54	+ 55
%	25	25	15	18	12	5

PROVENANCE

PROVENANCE	%
PARIS	17
BANLIEUE	23
RESTE DE LA FRANCE	60

Cela représente environ 800 000 parisiens allant au cinéma au moins une fois par mois.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

C.S.P.	ETUD	CADRE	P.INT.	EMPL.	OUVR.	F.FOY
HABITUES %	30	12	14	18	10	5
FRANCE %	11	5	10	15	16	14

P. INT = Professions intermédiaires

F. FOY = Femmes au foyer

FRANCE = ensemble de la population française (recensement INSEE de 1990)

On note une nette sur-représentation des étudiants et des cadres.

Enfin, 47 % des habitués ont un niveau d'étude supérieur (contre 20 % de la population française).

(1) Voir : Géographie et conjoncture de la fréquentation in *C.N.C. Info.* et Le palmarès des salles Paris-Périphérie 91 in *Le Film français.*

(2) Voir : Guy, J.M. Les habitués du cinéma.

PROPOSITIONS

Préambule méthodologique

La collecte des données n'a pas été sans problèmes. En ce qui concerne le bilan de l'existant, nous nous sommes rendus compte que bon nombre d'organismes soit ne possédaient pas de données précises sur leur public, soit ne les exploitaient que partiellement.

De plus, vu le délai qui nous était imparti, certaines informations ne nous ont pas été communiquées à temps pour être exploitées. La prise en compte du public dans l'établissement des objectifs, si elle est dans l'air du temps, semble parfois un peu négligée. Lorsque les données existent, elles manquent souvent d'homogénéité (différences de découpage dans les pyramides des âges et, ce qui est plus problématique, dans les catégories socioprofessionnelles), même si l'on constate un progrès dans l'élaboration des statistiques (bibliothèque de l'IDHEC/C.F. par exemple).

De même, pour l'évaluation de la fréquentation, certains organismes comptabilisent les inscrits, d'autres uniquement le nombre de visites, ce qui rend les comparaisons malaisées.

Les mêmes remarques sont valables pour la typologie des publics potentiels. La difficulté pour avoir des données chiffrées (secteur de l'édition) et/ou homogènes (secteur des revues) est grande. Leur exploitation est par ailleurs rendue difficile par leur relative hétérogénéité.

La demande documentaire

La première évidence à rappeler est la réalité de la demande et l'insuffisance de l'offre.

Même si les établissements présentés dans le mémoire fonctionnent relativement bien, beaucoup sont proches de la saturation. En particulier, la bibliothèque de l'IDHEC/C.F., qui possède le fonds d'imprimés le plus riche, à cause du *manque de moyens en personnel* (qui ne permet que 20 heures d'ouverture hebdomadaire), *en fonctionnement* (lourdeur de la recherche dans les fichiers manuels et de l'accès indirect) et *en espace* (38 places de consultation seulement, espaces de stockage saturés) ne peut assurer correctement sa mission de diffusion de l'information auprès de ses publics, toujours plus nombreux et diversifiés.

Conditions générales d'accès et segmentation des publics

Le principe général pour autoriser la fréquentation de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque devra se fonder uniquement sur *l'existence d'un besoin documentaire, quelle que soit sa nature (personnelle ou professionnelle)*.

La gratuité de consultation pour les documents imprimés ne nous semble pas devoir être remise en cause. Le critère de sélection par l'argent est en effet en totale contradiction avec la volonté de développer la recherche. De plus, l'acquittement d'une somme symbolique poserait beaucoup plus de problèmes de gestion qu'elle n'apporterait de ressources financières à la bibliothèque.

Il n'en va pas forcément de même pour la fourniture de documents et, a fortiori, pour la consultation des documents audiovisuels, ne serait-ce qu'à cause des problèmes de droits.

Ceci nous amène au problème épineux de la segmentation des publics en matière d'accès aux différents fonds. *Rappelons que les termes "libre accès" et "accès contrôlé" définissent non pas les conditions d'accès aux espaces définis, mais les modalités de consultation des collections.*

Dans le cas du libre accès (Rez-de-bassin), la recherche de l'utilisateur dans les collections pourra être spontanée et ne nécessitera pas le recours au personnel de la Bibliothèque (sauf pour les fonds "à accès techniquement médiatisé", comme les microformes).

Dans le cas de l'accès contrôlé (Rez-de-chaussée), la démarche de l'utilisateur sera médiatisée par le personnel qui assurera la communication des collections dans les espaces accessibles au public.

Autant l'établissement d'une simple carte pour accéder au fonds en libre accès aura un effet dissuasif sur les simples badauds (qui risqueraient de troubler le fonctionnement de la bibliothèque), sans décourager les gens intéressés, autant le choix de critères de sélection pour l'accès aux collections spécifiques ne va pas de soi.

On pourrait s'inspirer du principe retenu par la médiathèque d'histoire des sciences de la Villette (1) : tout lecteur remplit un questionnaire sur sa situation institutionnelle, ses motivations de recherche et ses besoins documentaires et c'est en fonction de l'ensemble de ces critères que les bibliothécaires documentalistes se prononcent sur l'autorisation d'accès à ces fonds et déterminent la césure des publics. Le délai de réponse doit être le plus court possible.

En reprenant la typologie des publics potentiels esquissée aux chapitres précédents, on obtient la répartition suivante :

** les fonds en libre accès répondront majoritairement aux besoins documentaires :*

- des lycéens des classes A 3,
- des étudiants de premier voire de deuxième cycle universitaire,
- des élèves des écoles d'art,
- des techniciens de la scène, peut-être plus que des techniciens de l'image et du son,
- des cinéphiles.

** les fonds en accès contrôlé (imprimé et audiovisuel) seront ouverts en priorité :*

- aux étudiants de troisième cycle et aux enseignants et chercheurs,
- aux élèves des filières spécialisées,
- aux métiers de l'écriture et de la production cinématographique,
- aux acteurs désireux de travailler sur les scénarios non publiés.

Il va de soi que cette classification est indicative et non normative, chaque cas particulier pouvant être réexaminé en fonction de la nature particulière de la demande. ***Il faut également préserver une souplesse d'évolution et ne pas donner un caractère définitif à ce découpage.***

Publics spécifiques

L'iconothèque

Dans une typologie des publics, le cas des "clients" de la photothèque est spécifique. Ce sont les seuls pour qui la documentation cinématographique n'est pas toujours une fin en soi mais avant tout un moyen. C'est aussi un domaine où le problème du délai d'accès au document est crucial. Sans rechercher la rentabilité à tout prix - les impératifs totalement légitimes de conservation des documents et de respect du droit d'auteur l'interdisent - ce problème de délai empêche la photothèque de satisfaire les demandes de la presse quotidienne qui est pourtant très friande d'images.

Comme nous l'avons vu avec la photothèque des *Cahiers*, le transfert des collections sur un support de substitution (vidéodisque ou diapositive), s'il résoud en grande partie les problèmes énormes de recherche, de manipulation et de surveillance des documents, n'est envisageable qu'une fois l'ensemble du fonds inventorié et indexé. C'est donc cette (lourde) tâche qui paraît prioritaire.

Le public "à distance"

Un autre public spécifique n'est pas à négliger, c'est celui qui, ne pouvant se déplacer, utilisera la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque à distance (lettre, téléphone, fax etc).

On a vu, tant en France (Centres de documentation de l'INA et du C.N.C., etc) qu'à l'étranger (voir tableau p. 33), l'importance croissante de la demande à distance. Il est vrai que l'augmentation considérable des plages d'ouverture (de 20 h. hebdomadaires actuellement à 48 h. hebdomadaires prévues en 1995) permettra plus facilement aux provinciaux et aux étrangers de passage de se rendre physiquement à la bibliothèque.

Néanmoins, ce public, et on doit s'en réjouir, ne pourra que croître (voir le chapitre sur les publics potentiels). Il conviendra donc de ***doter le service de moyens techniques et surtout humains suffisants***. Les critères d'accès demeureront les mêmes que pour le public in situ : dans le cas d'une demande pouvant être satisfaite grâce aux collections du rez-de bassin, la bibliothèque soit fournira gratuitement des références bibliographiques, soit facturera la photocopie de documents. Elle réorientera l'utilisateur vers une source documentaire plus appropriée (bibliothèque universitaire ou municipale, centres spécialisés de province) dans le cas où l'information recherchée est aisément disponible ailleurs qu'à la bibliothèque. Ce travail de réorientation suppose une bonne connaissance du réseau documentaire français.

Les demandeurs de renseignements par téléphone pourront être incités à reformuler leurs requêtes par écrit. Si celles-ci nécessitent le recours aux fonds en accès indirect et que ***les demandeurs satisfont aux critères définis plus haut***, la bibliothèque ne pourra que les inviter à se rendre sur place.

Hypothèses de fréquentation

Une évaluation quantitative de la fréquentation des différents services est plus délicate, surtout pour ceux qui n'existaient pas auparavant. Voici les indications que l'on peut donner service par service.

Pour *le visionnage sur table* (5 places), seul le SAF peut nous fournir des indications. Rappelons la complémentarité qui s'instaurera entre les deux organismes : les chercheurs désireux de visionner quelques films seulement se rendront au Palais. Par contre, pour visionner un nombre important de titres, il faudra aller à Bois d'Arcy car il n'est pas satisfaisant d'immobiliser beaucoup de films à la fois, compte tenu des délais d'acheminement et des risques d'engorgement de la navette, sans parler des coûts. Comme la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque offrira a priori le seul service non privé de ce type en France (le British Film Institute, qui propose le même nombre de postes de travail, est toujours plein) et que la nature de la consultation impose un long temps de présence de l'utilisateur, on peut penser que (malgré le coût) ***le taux d'occupation des 5 postes sera maximal***.

Pour les *fonds audiovisuels sur support vidéo en accès contrôlé* (20 postes), comme on l'a vu à la V.D.P., à la B.P.I. et a contrario à la bibliothèque André Malraux, le succès dépend avant tout de la richesse du fonds. Si l'on transpose les seuls chiffres de fréquentation de la salle de consultation de la V.D.P., qui possède un fonds important mais centré sur un aspect thématique particulier, on aboutit à une moyenne de 16 usagers par jour (les 20 % qui déclarent avoir une recherche à mener). A la B.P.I., le taux de rotation des documentaires sur le cinéma est parmi les plus élevés. De plus, la recherche constitue la motivation première de 36 % de l'ensemble du public.

Si l'on additionne les deux publics précités (V.D.P. et B.P.I.), on arrive à un taux d'occupation moyen de 70 %. Encore cette estimation ne tient-elle compte ni du phénomène d'attaction constitué par un nouveau service, ni du public attiré par la possibilité de travail sur l'image (2).

N'oublions pas non plus l'outil pédagogique important que représenteront les films de fin d'étude des élèves des écoles de cinéma : cet outil sera en effet utilisable pour la première fois en France.

Pour l'*iconothèque* (15 places), il n'existe actuellement aucun établissement comparable, la photothèque des *Cahiers* n'ayant ni les mêmes visées, ni la même richesse, ni les mêmes contraintes. Par rapport à l'existant, deux limitations majeures vont disparaître grâce à l'informatisation des données sur les fonds et au gain de place pour la consultation, qui permettront a priori une forte augmentation du taux d'utilisation des postes de travail.

Pour la *consultation des fonds imprimés précieux ou fragiles* (60 places), en reprenant les catégories spécifiées, et en estimant une potentialité probable de visite du service et sa fréquence annuelle, on arrive pour chaque catégorie à la projection suivante :

CATEGORIES	EFF.	%	N	N V A	F A	M/J
ET.3e CYCLE	500	15	75	50	3750	12,5
FILIER SPEC.	2000	15	300	50	15000	50
M. ECRITURE	2750	20	550	25	13750	46
PRODUCTEURS	400	10	40	25	1000	3,3
ACTEURS	8000	5	400	10	4000	13,2
TOTAL	13650				37500	125

EFF = effectif total sur Paris et région parisienne

% = probabilité de visite du service (en pourcentage)

N = nombre d'usagers

N V A = nombre de visites dans l'année pour chaque usager concerné

F A = fréquentation totale pour l'année (N x NVA)

M/J = moyenne par jour (sur la base de 300 jours ouvrables)

Il résulte des calculs précédents que, *pour une durée moyenne de consultation de 3 heures, on arrive à un taux d'occupation des 60 places d'environ 80 %*

Pour les fonds en accès direct du rez-de-bassin (90 postes), la même méthode ne peut être reprise, le nouveau public potentiel étant plus difficile à cerner quantitativement que pour les fonds en accès indirect.

Cependant, compte tenu de divers éléments tels que le nombre de cinéphiles à Paris (environ 800 000), la fréquentation actuelle des Palais de Tokyo et de Chaillot et du fait que 2/3 des usagers actuels de la bibliothèque de l'IDHEC/C.F. fréquenteront a priori le rez-de-bassin, *on peut prévoir un taux d'occupation d'environ 75 % à l'ouverture.*

Concernant ce dernier pourcentage, il faut noter qu'il *n'inclut pas les usagers qui, au cours d'une même visite, fréquenteront successivement les deux niveaux publics de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.*

Un dernier mot sur la salle d'actualité qui, bien que située en dehors des espaces de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque, sera gérée par elle. Ce service étant d'un type entièrement nouveau, nous ne disposons d'aucun élément de comparaison quant à sa fréquentation que nous ne pouvons donc évaluer valablement.

Les données sur la fréquentation actuelle de la bibliothèque de la FEMIS/C.F., et de son environnement (Palais de Chaillot et Palais de Tokyo) laissent présager que ces estimations sont réalistes.

La campagne d'information menée dès maintenant (et qui ne cessera de prendre de l'ampleur au fur et à mesure de l'avancement du projet) aura en outre des retombées à terme sur la fréquentation de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque.

Le fonctionnement : importance du libre accès

Du point de vue du fonctionnement, l'innovation principale de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque réside dans l'introduction du libre accès pour une part des collections. On peut s'interroger sur les conséquences d'un tel changement.

D'abord, une grande partie du public potentiel est actuellement rebutée par la complexité des fichiers papier et la démarche fastidieuse de remplissage de bordereaux (un par document demandé).

Un autre inconvénient de l'accès indirect est la lenteur d'obtention des documents, obtention qui mobilise également un personnel nombreux pour une tâche répétitive et peu attrayante intellectuellement, alors que, dans le cadre du libre accès, il peut se consacrer à un rôle de conseil et d'aide à la recherche plus valorisant et plus utile. On sait que le problème de la surqualification est durement ressenti, particulièrement chez les magasiniers, et qu'il rejaillit sur la motivation du personnel.

Un dernier inconvénient majeur de l'accès indirect concerne la pertinence de la recherche. On sait qu'actuellement chaque usager de la bibliothèque de l'IDHEC/C.F. demande en moyenne 8 documents à chaque visite. Cela a plusieurs conséquences :

- multiplication des délais d'attente pour obtenir les documents demandés (erreur de remplissage des bordereaux, documents déclassés en magasin etc)
- la pertinence des demandes n'est pas évidente. En effet, comment savoir si tel document contient l'information désirée à la seule lecture d'une notice bibliographique, si complète soit elle?
- dans le même temps, le nombre de documents immobilisés et donc inaccessibles aux autres lecteurs augmente.

En libre accès, par contre, la possibilité de consulter soi-même les ouvrages permet d'affiner la pertinence de la recherche, tout en diminuant considérablement à la fois le nombre d'ouvrages immobilisés inutilement et le temps de consultation.

Plus encore que pour la consultation en accès contrôlé des documents vidéographiques, c'est la richesse du fonds d'imprimés proposé en rez-de-bassin qui conditionnera le succès de la Bibliothèque et l'utilisation optimale de ses ressources, à la fois par les chercheurs et par le nouveau public.

Ce nouveau public, qui comprendra un grand nombre de cinéphilés, n'aura pas forcément une demande précise déterminée complètement à l'avance, ce qui ne signifie aucunement une absence de demande (voir à ce propos J.-F. Barbier-Bouvet et M. Poulain, *Public à l'oeuvre. Documentation française, 1986*).

De plus, la pratique de la recherche dans les rayons ouvre de nouvelles pistes insoupçonnées et fructueuses, et ceci quel que soit le public considéré.

A ce propos, l'option retenue par l'architecte dans son avant-projet sommaire daté de la mi-octobre est la suivante : les collections en libre accès seront présentés dans un "meuble" à deux niveaux (principalement pour des raisons techniques liées au renforcement de la charge au sol des structures et aux coûts induits). Cela permettra d'assurer un plus grand confort d'étude dans la zone réservée aux places de travail. Cette option est significative de la volonté de la Bibliothèque de se situer à mi chemin de la bibliothèque grand public (type B.P.I.) et de la bibliothèque de recherche (type bibliothèque universitaire classique). ***Ce choix ne doit pas pour autant conduire, sous des prétextes techniques et architecturaux, à l'abandon des avantages du libre accès. Le "meuble" ne doit pas se transformer en un magasin en accès semi-direct.*** Pour cela, il faudra veiller à ce que les espaces de circulations soient assez vastes et fonctionnels pour permettre un réel accès libre aux collections en tenant compte, bien évidemment, des problèmes de sécurité et de surveillances engendrés par la solution retenue.

L'amélioration de la recherche aura également des conséquences positives sur le fonctionnement du service de consultation des fonds imprimés en accès contrôlé : le chercheur qui aura pu "balayer" efficacement les fonds en accès libre, soit n'aura pas besoin des fonds en accès indirect, soit pourra tirer parti au mieux des ressources spécifiques mises à sa disposition, grâce au tri de l'information qui lui permettra de mieux orienter sa recherche.

Certes, la nécessité de la préservation des documents est impérative, mais notre expérience personnelle de gestion d'un fonds de partitions en libre accès et en prêt direct - ce type de documents est à la fois rare et relativement cher - nous a fait constater un taux de perte ou de vol minime, sensiblement inférieur à celui du fonds général de type bibliothèque publique. Il semble bien que le public prenne conscience de la valeur du service offert et fasse preuve d'un respect particulier envers des documents qu'il a peu de chance de trouver ailleurs.

La fusion des collections de la C.F. et de la FEMIS (pour l'usager) et l'intégration progressive des réserves de Pantin, constituées selon toute vraisemblance en majorité de doubles par rapport au fonds déjà traité, ou de documents en plusieurs exemplaires, devraient permettre de proposer une grande partie des collection en libre accès, sauf à dénaturer l'aspect novateur du projet et risquer de sous-utiliser l'espace en rez-de-bassin.

1 Voir Annexes.

2 A la différence du rez-de-bassin, les consoles vidéo en accès contrôlé permettront un travail sur l'image (incrustation, découpage etc).

CONCLUSION

Nous espérons que le panorama documentaire que nous avons dressé contribuera à une meilleure connaissance d'un secteur en plein développement à l'aube de la célébration du premier siècle du cinéma.

Parmi beaucoup d'autres, le Palais des arts de l'Image, bientôt peut-être Palais Jean Renoir, et la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque ont valeur de symbole de l'attachement à l'invention des frères Lumière.

L'étude qui nous a été demandée, si elle fait apparaître ne serait-ce que la nécessité de mener à bien un tel équipement en regard de l'ampleur de la demande, aura démontré son utilité.

Nous voudrions, pour finir, insister sur deux points :

d'une part, comme nous espérons l'avoir montré, le ***bénéfice du libre accès se traduira à la fois quantitativement*** (attirance d'un nouveau public peu familiarisé avec les bibliothèques) ***et qualitativement*** (rentabilisation accrue des ressources documentaires et développement de la recherche),

d'autre part, la ***nécessaire complémentarité*** entre la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque et le Palais proprement dit ne pourra que ***renforcer la fréquentation mutuelle des multiples services*** qui seront proposés dans ce lieu spécifique.

BIBLIOGRAPHIE

1) Ouvrages généraux :

Annuaire de la presse, de la publicité et de la communication : 1991. 104e éd. Ecran publicité, 1991.

Annuaire du cinéma, télévision, video 1992. 44e éd. Ed. Bellefaye, 1992. ISSN 0991-7799.

BARBIER-BOUVET, J.F., POULAIN, M. Publics à l'oeuvre... B.P.I./Documentation française, 1986. ISBN 2-11-001622-1.

Cinémémoire : films retrouvés films restaurés : 1er festival international. Red. Emmanuelle Toulet. C.N.C., 1991.

Culture, cinéma, éducation. Ed. Pierre Forni. Centre National de la Cinématographie. Service de l'action culturelle, 1991. 74 p.

L'Enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans l'Europe des Douze. Ed. Monique Martineau. Corlet / Téléràma, 1991. N° hors série de CinémAction. ISBN 2-85480-574-7.

Le Guide C.N.C. Centre National de la Cinématographie, 1990.

Le Guide de la presse : 1990. Office universitaire de presse, 1990. ISBN 2-907973-002-0.

GUY, J.M. Les Habités du cinéma. Ministère de la Culture, la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire. Département des études et de la prospective, 1989.

International directory of films and TV documentation centres. Ed. by Frances Thorpe. St James Press, 1988. ISBN 0-912289-29-5.

PASSERON, J.C., GRUMBACH, M., et al. L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques. Ed. abrégée. B.P.I., Service des études et de la recherche, 1984. ISBN 2-902706-04-9.

POULAIN, M. Constances et variances : les publics de la Bibliothèque publique d'information 1982-1989. Centre Georges Pompidou, Etudes et recherches, 1989. ISBN 2-902706-115-7.

SAINTVILLE, D. Panorama des archives audiovisuelles. Documentation française, 1986. ISBN 2-11-001657-4.

2) Revues et articles de revues :

Audiovisuel. C.I.D.J. Juillet-Aout 1991, n° 2.681.

MAGNY, J. Le Cinéma à la page : enquête sur l'édition de cinéma. Cahiers du cinéma. Avril 1992, n° 454, p. 78-88.

Métiers du son. C.I.D.J. Juillet-Aout 1991, n° 2.682.

NEL, N. L'Explosion de la demande universitaire. Dossiers de l'audiovisuel. Mars/Avril 1990, n° 30, p. 59-61.

Le Palmarès des salles : Paris - Périphérie 1991. Le Film français. 28 Février 1992, n° 2391.

Tarif média. Juin-Septembre 1992, n° 152. ISSN 0038-9579.

3) Mémoire :

AGNELOTTI, A., SPORTONO, V. La Communication des vidéos à la B.P.I. : rapport de stage. B.P.I., Service audio-visuel, 1991.

4) Note :

LANG, J. Projet de transformation du Palais de Tokyo en Palais des Arts de l'Image. France. Ministère de la Culture et de la Communication, 1991. 19 p.

ANNEXES

1) PLANS DU PALAIS DE TOKYO

(Ci-joints)

Note : la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque occupera les parties hachurées sur les plans du Rez-de-bassin et du Rez-de-chaussée.

2) QUESTIONNAIRE DE LA MEDIATHEQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES DE LA VILLETTE

(Ci-joint)

3) REMERCIEMENTS

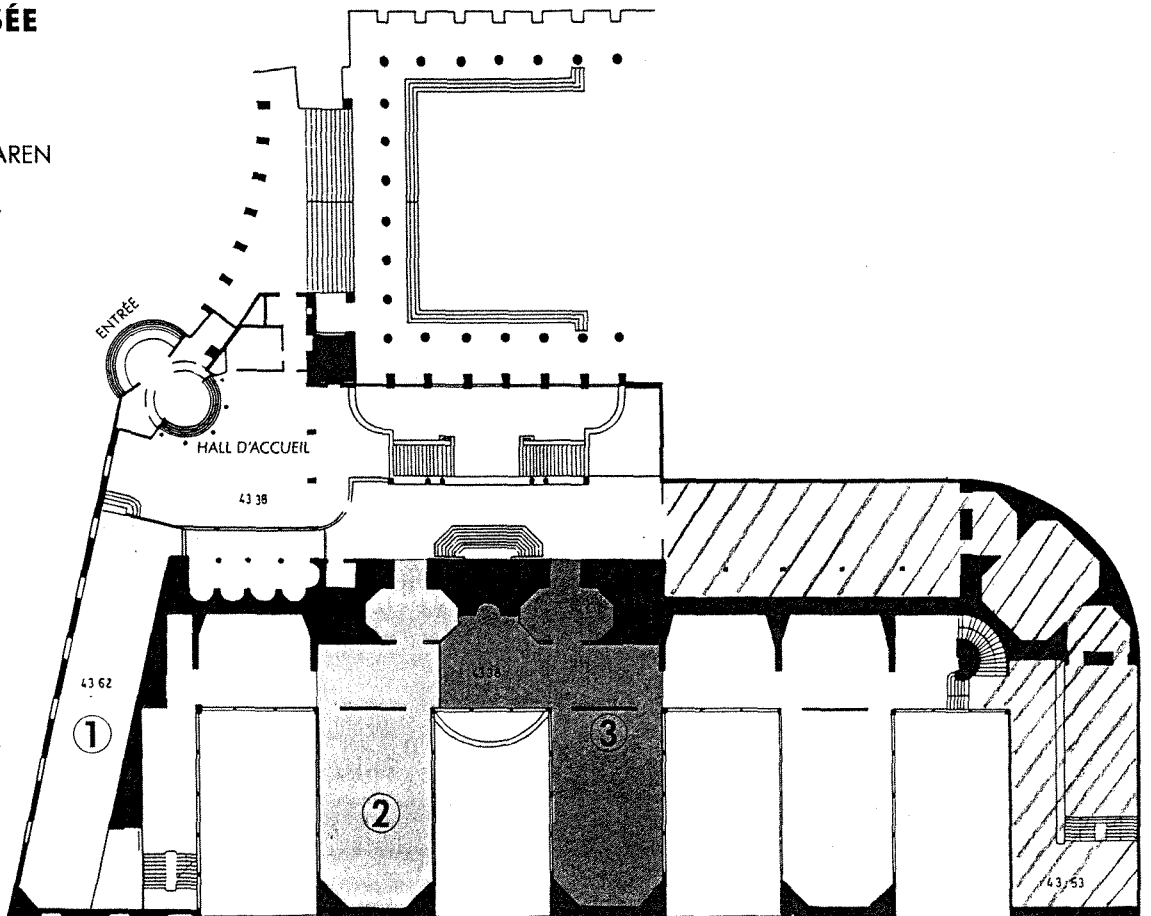
Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont reçu lors de la collecte des données sur l'environnement documentaire, pour la chaleur de leur accueil et les précieuses informations qu'elles nous ont fournies:

- Estelle Baïche, du C.N.C.,
- Madame Beusoleil, du musée Albert Kahn,
- Dominique Brun, de la Cinémathèque Française,
- Marion Crès, de la FEMIS,
- Jean-Yves De Lepinay, de la V.D.P.,
- Jean Dufour, de la B.P.I.,
- Catherine Ficat, de la Cinémathèque Française,
- Pierre Forni, du C.N.C.,
- Catherine Fröchen, de la photothèque des Cahiers,
- Germaine Frigot, de la bibliothèque André Malraux,
- Noëlle Giret, de la la Cinémathèque Française,
- Eric Le Roy, du Service des archives du film du C.N.C.,
- Madame Wautelet, du centre de documentation de l'INA,
- Maud Levillain de la médiathèque de la Villette,
- Madame Redjallah de l'IMA,
- Emmanuelle Toulet, du département des arts du spectacle de la Bibliothèque Nationale.

Mais ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans l'ensemble de l'équipe de la Mission pour l'aménagement du Palais de Tokyo, qui m'a constamment aidé, matériellement et moralement. Que tous et toutes soient ici remerciés.

REZ-DE-CHAUSSÉE

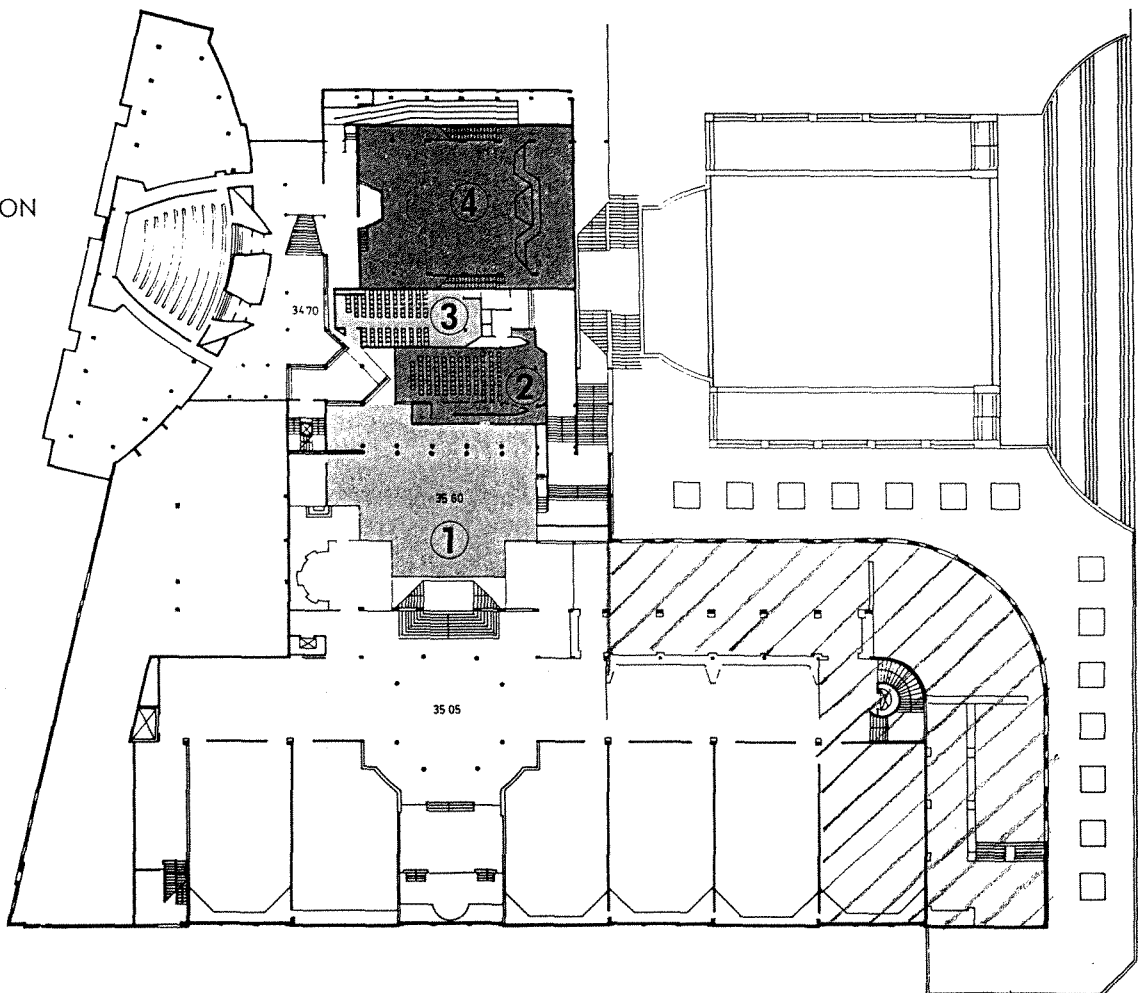
- ① Salle Fritz LANG
- ② Salle Norman McLAREN
- ③ Salles Luis BUÑUEL



- PALAIS DE TOKYO - ÉTUDE DE DÉFINITION - 23 OCTOBRE 1990 -
- Franck HAMMOUTÈNE Architecte -

REZ-DE-BASSIN

- ① Foyer Jean RENOIR
- ② Salle Alice GUY
- ③ Salle Jean GREMILLON
- ④ Salle Jean EPSTEIN



DEMANDE D'INSCRIPTION A LA MEDIATHEQUE D'HISTOIRE DES SCIENCES

Nom
Adresse

Prénom

Vous êtes chercheur dans une discipline traitée à la MHS

Organisme de rattachement

Thème de recherche

But de la recherche (note, article, ouvrage...)

Joindre : carte professionnelle ou attestation d'activité dans un organisme de recherche.

Vous êtes étudiant

Université :

Niveau d'études :

UV motivant la demande d'accès à la MHS (DEUG, licence) :

Sujet d'étude (à partir de la maîtrise) :

Directeur d'étude (à partir de la maîtrise) :

Joindre : Photocopie de la carte d'étudiant + attestation d'inscription aux UV motivant la demande d'accès à la MHS ou attestation du directeur d'étude.

Vous avez besoin de la MHS dans le cadre de votre profession ou d'une association à laquelle vous appartenez

Profession ou association :

Thème de recherche :

But de la recherche (conférence, article, ouvrage) :

Joindre : photocopie de la carte professionnelle ou de membre de l'association ou attestation d'activité professionnelle.

Vous faites des recherches personnelles

Thème de recherche :

Profession ou titres :

A défaut de justificatif, précisez vos centres d'intérêt, éventuellement au verso de ce formulaire.

Cadre réservé à l'administration

Date :

Demande reçue par :

Décision du chef de service :

Médiathèque d'histoire des sciences

Conditions d'accès réservées

Règlement

La médiathèque d'histoire des sciences est un centre de ressources documentaires spécialisé en histoire, didactique et muséologie des sciences et des techniques.

La consultation sur place n'est autorisée que sur inscription. Seuls pourront être inscrits les lecteurs qui justifieront à la fois de leur identité et de leurs études ou recherches en histoire, didactique ou muséologie des sciences et des techniques.

Chaque nouveau lecteur doit se présenter à l'accueil pour remplir un formulaire de demande d'inscription. L'inscription est accordée ou refusée par le chef de service responsable de la médiathèque d'histoire des sciences dans un délai de 24 à 48h.

Une fois inscrit, chaque lecteur devra déposer à l'accueil son titre d'accès (laissez-passer temporaire ou carte annuelle) à chaque visite. Il recevra en échange un badge autocollant.

Les lecteurs venus emprunter des documents présenteront à l'accueil leur carte de prêt et recevront un badge autocollant. Ils ne doivent pas occuper les tables et les chaises qui sont exclusivement réservées aux titulaires d'une carte annuelle ou d'un laissez-passer temporaire.

Les badges autocollants délivrés à l'accueil doivent être portés dès l'entrée et jusqu'à la sortie de la médiathèque d'histoire des sciences.

Les visiteurs dépourvus de badge ne seront pas admis à la médiathèque d'histoire des sciences et seront invités à retourner à l'accueil afin de régulariser leur situation.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
---------------------	---

LE PROJET DE PALAIS DES ARTS DE L'IMAGE	5
--	---

<i>Historique</i>	5
-------------------	---

<i>Les axes du futur Palais</i>	6
---------------------------------	---

<i>La Bibliothèque de l'Image-Filmothèque</i>	7
---	---

LES PARTENAIRES DE LA LA BIBLIOTHEQUE DE L'IMAGE-FILMOTHEQUE	10
---	----

<i>La Cinémathèque Française</i>	10
----------------------------------	----

<i>Le Service des Archives du film du C.N.C.</i>	15
--	----

<i>La Bibliothèque du C.N.C.</i>	16
----------------------------------	----

<i>Les Palais de Tokyo et de Chaillot</i>	17
---	----

CENTRES DE DOCUMENTATION SUR LE CINEMA ET L'AUDIOVISUEL	20
--	----

<i>Paris et région parisienne</i>	20
-----------------------------------	----

<i>La Bibliothèque du cinéma André Malraux</i>	20
--	----

<i>Le Centre de documentation</i>	
-----------------------------------	--

<i>de l'Institut National de l'Audiovisuel</i>	23
--	----

<i>Le secteur audiovisuel de la B.P.I.</i>	24
--	----

<i>La Vidéothèque de Paris</i>	25
--------------------------------	----

<i>Le Département des arts du spectacle</i>	
---	--

<i>de la Bibliothèque nationale</i>	27
-------------------------------------	----

<i>Le Département de l'image et du son</i>	
--	--

<i>de la Bibliothèque de France</i>	28
-------------------------------------	----

<i>La Photothèque des Cahiers du Cinéma</i>	29
---	----

<i>Province</i>	30
-----------------	----

<i>La Bibliothèque de l'Institut Lumière</i>	30
--	----

<i>A l'étranger</i>	32
---------------------	----

CENTRES DE DOCUMENTATION PROPOSANT DES SERVICES DE CONSULTATION AUDIOVISUELLE	34
--	----

<i>L'espace Image et Son de l'Institut du Monde Arabe</i>	34
---	----

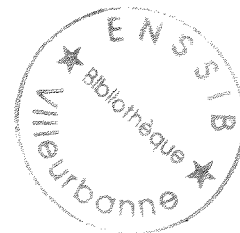
<i>Les archives audiovisuelles de l'Espace Albert Kahn</i>	35
--	----

<i>Le Département audiovisuel de la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie</i>	35
---	----

L'ENSEIGNEMENT DU CINEMA	37
<i>Dans le secondaire</i>	37
<i>Dans le supérieur</i>	37
LES PROFESSIONNELS DU CINEMA	42
LIVRES ET REVUES DE CINEMA	45
LES CINEPHILES	48

PROPOSITIONS	50
<i>Préambule méthodologique</i>	50
<i>La demande documentaire</i>	50
<i>Conditions générales d'accès et segmentation des publics</i>	51
<i>Publics spécifiques</i>	52
<i>Hypothèses de fréquentation</i>	53
<i>Le fonctionnement : importance du libre accès</i>	55

CONCLUSION	58
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	





9594707